



Projet éducatif territorial



CONTENU

Introduction	4
I. Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2014-2017	4
1. Organisation des temps scolaires	4
2. Une évaluation en concertation avec les partenaires éducatifs	5
2014-2015 : ajustement des périodes	5
2015-2016 : évolution des accueils et des outils	6
2016-2017 : renforcement des liens entre écoles, familles et services municipaux	6
2017-2018 : un bilan partagé et une concertation élargie pour construire la rentrée de septembre 2018	7
2018-2019 : Plan mercredi et perspectives	8
3. Données de fréquentation	9
II. Le PEDT établi pour les deux années à venir	10
1) Son contexte	11
2) Évolution des effectifs des écoles publiques troyennes	11
3) Portrait socio-démographique	11
4) Les ambitions de la Ville	15
III. Mon périscolaire	17
1. L'organisation de la semaine de l'enfant	18
2. Les accueils périscolaires troyens, des pratiques et une expérience au service de l'enfant-Les différents temps périscolaires qui jalonnent sa journée	21
a) L'accueil périscolaire les jours d'école en milieu maternel	21
b) L'accueil périscolaire les jours d'école en milieu élémentaire	22
c) Un appui renforcé pour la réussite scolaire	26
d) Une instance dédiée à l'exercice de la citoyenneté	26

e) L'accueil périscolaire le mercredi	26
IV. Vie du projet	30
1. Un projet étendu sur le territoire	30
2. Les acteurs réunis sur le PEDT	31
4. Une gouvernance, une méthodologie	31
3. Les conditions de réussite	33
ANNEXE 1.....	40
PROJET PEDAGOGIQUE DES ACCUEILS DE LOISIRS	40

INTRODUCTION

À travers son premier Projet Éducatif Territorial (PEDT), co-signé par le Maire de Troyes, la préfète de l'Aube, la Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale de l'Aube et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube en 2014, la Ville de Troyes a souhaité fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs intervenant pour et autour de l'enfant. Cette démarche partagée a été menée pour garantir une mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires respectueuse de l'enfant et des familles, mais aussi pour assurer une collaboration élargie et accompagner l'enfant durant l'ensemble des temps qui rythment sa vie, en dehors du foyer familial.

Dans la première version de ce projet, la Ville de Troyes s'est efforcée de répondre aux préconisations de la Réforme, tout en développant un partenariat concret et efficace entre tous les acteurs, favorisant ainsi une dynamique collaborative entre l'école, les parents d'élèves, et les services municipaux. L'objectif était alors de faire vivre le PEDT au quotidien.

Ces trois années de fonctionnement ont permis de repérer des axes d'amélioration, afin d'optimiser l'organisation et l'offre du dispositif périscolaire, le Nouveau Village éducatif (NVé). Au fil du temps, des évolutions ont été apportées en ce sens, elles ont amélioré l'articulation et l'harmonie entre les différents temps de l'enfant.

En renouvelant son PEDT en 2017, la Ville de Troyes réaffirme sa volonté de fédérer un cadre partenarial avec les acteurs de la communauté éducative pour un accompagnement global de l'enfant, garantissant sa sécurité physique et psycho-affective, son épanouissement, et son devenir de citoyen.

I. PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2014-2017

1. ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES

La Ville de Troyes a appliqué la réforme des rythmes éducatifs instaurée par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 à compter de la rentrée de septembre 2014. L'ensemble des écoles primaires publiques du territoire (maternelles et élémentaires) ont adopté la semaine de quatre jours et demi, avec classe le mercredi matin.

Les temps périscolaires se sont articulés autour des temps scolaires afin de rendre cohérente la journée de l'enfant :

- Temps scolaire durant 3h15 le matin et 2h l'après-midi
- Temps périscolaires le matin, en amont de l'école, sur le temps de restauration et à l'issue de la classe, selon des horaires adaptés aux besoins des familles.

Les actions et programmes proposés dans les temps périscolaires prennent en compte et respectent les besoins de l'enfant. Ils lui permettent de développer son autonomie, sa créativité dans un cadre ludique et des conditions facilitant découvertes et expression.

L'équilibre des temps périscolaires est assuré par l'alternance de temps d'activité, de calme et de repos. L'organisation de ces temps bénéficie de transitions légères pour l'enfant et prend en considération l'organisation familiale (accueil du matin, pause méridienne, détente, activités d'initiation, temps de garderie).

2. UNE EVALUATION EN CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES EDUCATIFS

Depuis septembre 2014, ce projet a fait l'objet d'évaluations régulières avec les différents acteurs.

Chaque année, plusieurs réunions, associant les parents d'élèves, les directeurs d'école, le personnel intervenant et les partenaires des temps périscolaires, ont été mises en place. Ces dernières ont permis d'échanger autour des modalités de fonctionnement du Nouveau Village éducatif et de les ajuster.

2014-2015 : AJUSTEMENT DES PERIODES

Dans le courant de l'année scolaire 2014-2015, la périodicité des activités et leurs modalités d'inscriptions lors des périodes inter-vacances sont apparues comme problématiques et contraignantes. Par ailleurs, certains partenaires organisateurs d'activités ont émis le souhait de créer des cycles plus longs, afin de mettre en place des séances progressives et adaptées à la pratique, et d'accueillir chaque enfant dans les meilleures conditions possibles.

En concertation avec les différents acteurs, le projet a donc évolué dès la rentrée 2015. Les cycles d'activité se sont organisés sur un trimestre, avec un système d'inscription possible à l'année pour les familles.

En parallèle, un travail complémentaire d'accompagnement des animateurs et de recrutement a été mis en place. Dans un premier temps, tous les personnels déjà intervenants sur un temps périscolaire ou candidats ont été reçus en entretien de recrutement. Cela a permis de tester leurs capacités à encadrer des enfants, gérer un groupe, accompagner les enfants sur diverses activités, transmettre aux enfants les valeurs éducatives du PEDT et adopter une posture d'adulte adaptée et bienveillante. Chaque

animateur a été destinataire d'une fiche de mission, définie en fonction des temps d'encadrement, listant les attendus, et précisant le niveau de qualification requis. Les candidats encadrants d'étude surveillée ont aussi été soumis à des tests, afin de s'assurer de leur capacité à accompagner les enfants dans leur travail personnel.

Dans une volonté d'amélioration continue et de complémentarité entre les temps de l'enfant, les activités proposées ont évolué, sur la base d'une analyse de terrain provenant principalement des coordinateurs périscolaires. Le programme d'activités est revisité chaque année, suite aux retours des participants, de leurs parents et des différents acteurs éducatifs, afin d'améliorer de manière continue les thématiques et les contenus proposés aux enfants, quand cela est possible.

2015-2016 : EVOLUTION DES ACCUEILS ET DES OUTILS

Dès septembre 2015, le rassemblement de l'ensemble des services dédiés à la famille : école, accueils de loisirs et petite enfance sur un même site « l'Espace Audiffred », situé 1 rue de la Tour, a permis aux familles d'effectuer plus simplement l'ensemble de leurs démarches dans un même espace. Progressivement, ces démarches sont également déployées sur les Maisons de quartier, pour plus de proximité.

Afin de simplifier le parcours administratif des familles et clarifier le mode de fonctionnement des différentes activités composant le Nouveau Village éducatif, les modalités d'inscription ont été revues :

- Mise en place d'un dossier unique d'inscription
- Livret informatif sur le Nouveau Village éducatif

De plus, le déploiement d'un nouvel outil informatique, utilisé par les écoles et les services municipaux permet de disposer d'un meilleur niveau d'information quant aux choix d'activités périscolaires des enfants et de leurs familles.

La veille de terrain effectuée par les différents acteurs éducatifs, le partage des informations ainsi que les retours d'enfants et de parents d'élèves cooptés, ont permis de réajuster et de faire évoluer l'offre d'activités périscolaires dans son contenu et sa diversité.

2016-2017 : RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE ECOLES, FAMILLES ET SERVICES MUNICIPAUX

Dans la continuité de la modernisation des outils pour l'ensemble des acteurs éducatifs, le Portail famille a ouvert en septembre 2016 : il permet aux familles de mettre à jour leurs coordonnées, numéros de téléphone, consulter leurs factures ou les agendas d'inscription de leurs enfants, modifier les jours de fréquentation ou encore prendre rendez-vous avec

les services municipaux. En bref, il permet aux Troyens d'accomplir leurs démarches administratives liées à la famille plus simplement, plus rapidement et à toute heure.

Par ailleurs, le recrutement de volontaires en service civique au sein des écoles élémentaires en septembre 2016 a renforcé le lien entre les familles, l'école, le quartier et les services municipaux.

2017-2018 : UN BILAN PARTAGE ET UNE CONCERTATION ELARGIE POUR CONSTRUIRE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Une évaluation collaborative a été menée lors du deuxième trimestre scolaire 2017 pour recueillir le constat des professionnels de l'éducation dans une volonté d'amélioration constante de la qualité de l'accueil des enfants, et une prise en compte de l'enfant dans sa globalité. Ce bilan partagé portait sur l'organisation des accueils, la prise en considération de la transition entre les différents temps de l'enfant et de son rythme, de ses besoins, des ressources éducatives à mobiliser pour garantir la sécurité partagée de l'enfant.

Dans un second temps, pour faire suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, portant sur l'aménagement de la semaine scolaire, la Ville a fait le choix de prendre le temps nécessaire pour réorganiser les temps de l'enfant de manière concertée et optimale. À cette fin, elle a souhaité recueillir l'avis de l'ensemble des partenaires éducatifs. Des consultations ont été réalisées en direction des familles des enfants scolarisés en écoles publiques. Les associations intervenant au sein du dispositif périscolaires ont également été consultées, ainsi que les conseils d'écoles en lien avec les services de l'Éducation Nationale.

Ainsi, 65.67 % des familles, 91 % des Conseils d'école et 84 % des associations se sont prononcés pour un retour à la semaine de 4 jours.

Depuis le 3 septembre 2018, la journée scolaire de l'enfant est organisée comme suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 8h45 à 12h
De 13h45 à 16h30

En raison de situations spécifiques (distance entre l'école élémentaire et maternelle, ou proximité lycée-IUT), les écoles Dumont, Pasteur et Charpak ont des horaires dérogatoires :

De 8h35 à 11h50
De 13h35 à 16h20

Les accueils péri et extrascolaires sont organisés en fonction de ces évolutions.

Le Nouveau Village éducatif est devenu « Mon périscolaire » et décline plusieurs types d'accueils des enfants : Ma garderie avant et après l'école, Ma restauration scolaire, Ma pause récréative, Mon temps cartable et Mes découvertes.

Une communication dédiée a été diffusée aux familles dès le .16 avril, illustrée par l'apparition d'une mascotte, nommée « Plume ». Elle accompagne les temps inhérents à l'enfant et les actions qui lui sont dédiées.

2018-2019 : PLAN MERCREDI ET PERSPECTIVES

Dans sa dynamique de co éducation de l'enfant sur le territoire, la Ville, suite au décret n°2018-647 du 23 juillet 2018, s'inscrit dans la démarche d'un Plan mercredi.

Les ressources mobilisées lors de la concertation élargie ainsi que les réflexions et propositions des groupes de travail découlant du COPIL PEDT ont nourri le diagnostic. Aussi la démarche de mise en cohérence et de complémentarité des différents temps de l'enfant initiée par le dispositif d'accueils périscolaires les jours d'école a facilité sa mise en œuvre dans les accueils périscolaires du mercredi.

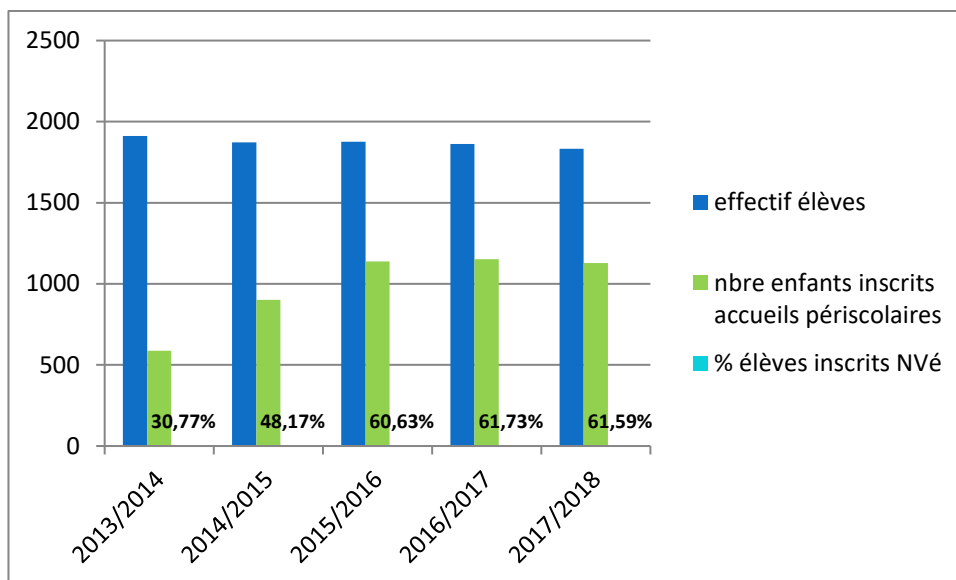
Ainsi depuis la rentrée de septembre 2018, les activités d'animation proposées aux enfants déclinent des actions pédagogiques en lien avec les parcours de l'élève et les projets d'école en cours dans les écoles publiques troyennes, sur la base des préconisations déclinés dans le cadre du projet 100% de réussite à l'école (4 priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux) à savoir :

- Le développement des compétences langagières
- La compréhension de texte
- La découverte des richesses de la langue française
- La logique de résolution de problèmes
- Le "Vivre ensemble" : parcours citoyen

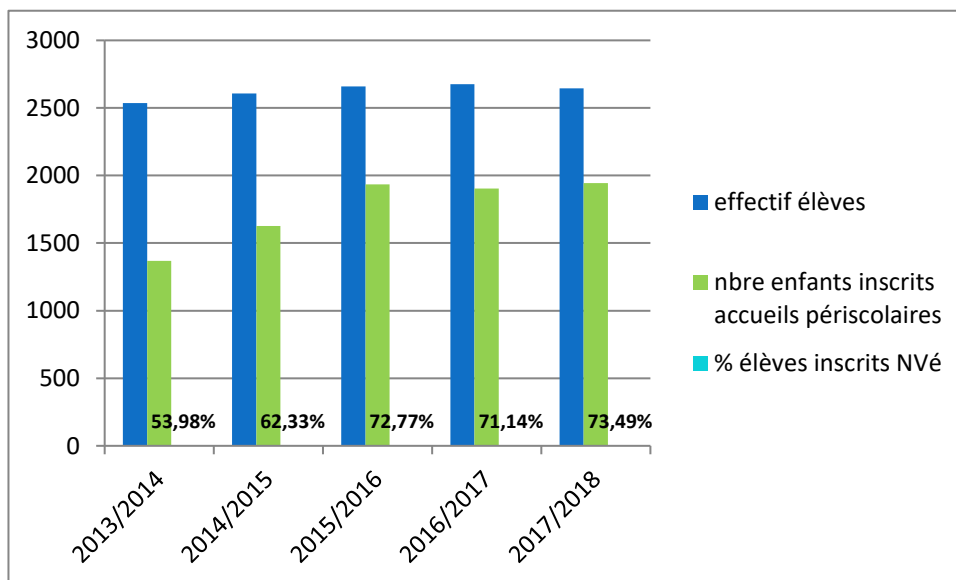
Le projet éducatif annexé au PEDT s'appuie sur les objectifs de la Charte qualité. Par sa proposition d'activités diversifiées déclinées par les Accueils de Loisirs troyens, dans les domaines culturel, artistique, manuel, environnemental, numérique, civique et sportif la Ville affirme sa démarche d'amélioration continue. L'offre éducative territoriale prend en compte, non seulement les besoins et attentes des enfants, de l'organisation familiale, elle met également en œuvre les conditions favorables à l'épanouissement et l'ouverture des enfants.

3. DONNÉES DE FRÉQUENTATION

Evolution de la fréquentation de l'accueil périscolaire dans les écoles maternelles par rapport au nombre d'élèves



Evolution de la fréquentation de l'accueil périscolaire dans les écoles élémentaires par rapport au nombre d'élèves



Enfants inscrits dans les accueils périscolaires

	Créneau d'accueil	Nombre d'enfants inscrits NVé				
		2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Accueils maternels	Matin	318	272	402	413	426
	Accueil libre	50	893	1095	1163	1103
	Temps récréatif	209	464	678	819	833
	Soir	209	286	403	568	408
Garderie élémentaires	Matin	309	346	450	452	435
	Soir	50	344	396	425	461
Étude surveillée	Soir	1089	1436	1831	1814	1883
Ateliers élémentaires 2 j/semaine	Soir	491	578	425	491	461

II. LE PEDT ETABLI POUR LES DEUX ANNEES A VENIR

Par son ambition d'éducation partagée, et dans la continuité d'une ligne éducative commune, portée par le précédent projet éducatif de territoire, la Ville développe naturellement, des moyens supplémentaires et renforcés non seulement en tant qu'actrice de la réussite éducative de l'enfant, mais également pour l'accompagner dans son grandissement et sa réalisation.

Au terme de l'évaluation menée en concertation avec les différents acteurs éducatifs du territoire, la Ville de Troyes et les partenaires institutionnels conviennent de définir de nouveaux objectifs pour les années à venir :

- Participer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque enfant
- Favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie,
- Respecter les rythmes biologiques de l'enfant,
- Renforcer la cohérence éducative entre le projet d'école, et les projets péri et extra-scolaires,
- Créer les conditions favorables au développement de l'enfant.

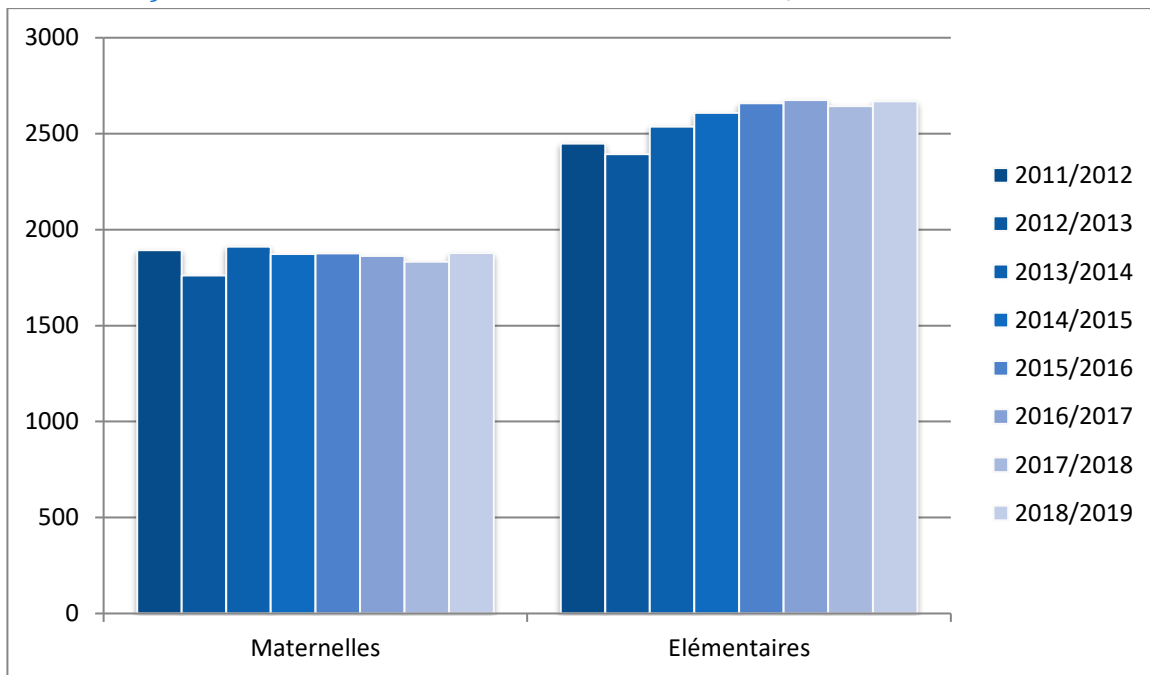
1) SON CONTEXTE

Le PEDT rayonne sur l'ensemble du territoire troyen.

A la rentrée 2018/2019, la structure des écoles est la suivante : 34 écoles publiques, 14 écoles maternelles, 13 écoles élémentaires, 4 écoles primaires.

18 écoles sont positionnées en Réseau d'Éducation Prioritaire(REP), 9 maternelles (1 182 élèves) et 9 élémentaires (1 652 élèves).

2) ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES TROYENNES



3) PORTRAIT SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

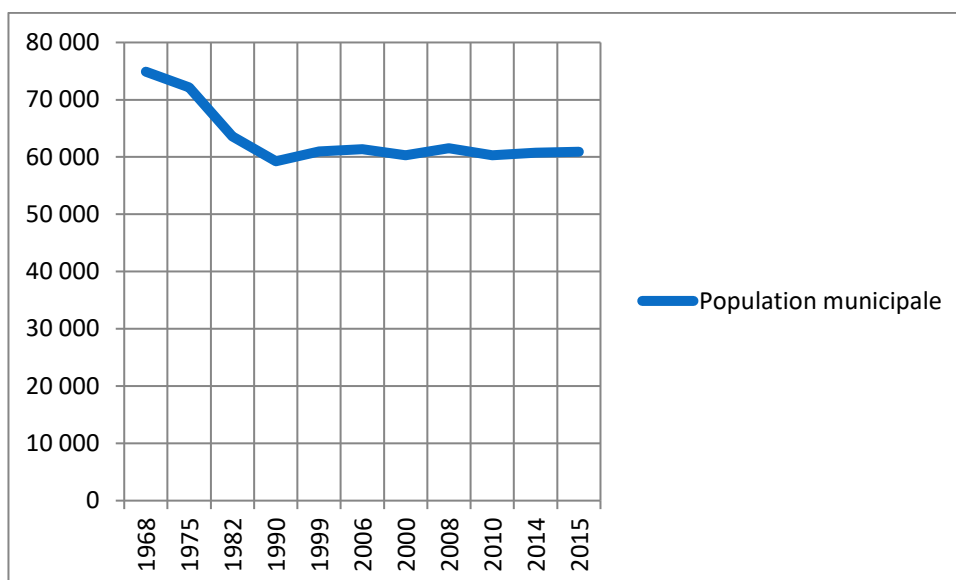
Source INSEE, RP 2008, 2013, 2014 et 2015, exploitations principale et complémentaires

La population municipale comptabilisée en 2015 est de 60 928 individus.

La tendance nationale est à l'augmentation de la population (+3,1 millions d'habitants en 10 ans) en raison de la fécondité, de la progression de l'espérance de vie et du solde migratoire. La Ville de Troyes a, pour sa part, connu sa plus forte période de peuplement au cours des années soixante, et perdu près de 14 000 habitants entre 1968 et 2015. Cependant, depuis 2013, on constate une nouvelle hausse de la population, notamment liée à l'arrivée de nombreux étudiants sur le territoire.

Evolution de la population municipale

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2000	2008	2010	2014	2015
Population municipale	74 896	72 165	63 579	59 255	60 958	61 344	60 280	61 544	60 280	60 750	60 928



Composition et population des ménages

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2015	%	2013	%	2008	%	2015	2013	2008
Types de ménages	32 100	100	30 935	100	30 615	100	59 101	57 838	59 273
Ménages d'une personne	16 807	52,4	15 761	50,9	15 045	49,1	16 807	15 761	15 045
<i>hommes seuls</i>	7 592	23,7	6 739	21,8	6 264	20,5	7 592	6 739	6 264
<i>femmes seules</i>	9 215	28,7	9 022	29,2	8 781	28,7	9 215	9 022	8 781
Autres ménages sans famille	894	2,8	863	2,8	731	2,4	2 215	2 128	1 690
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	14 399	44,9	14 311	46,3	14 839	48,5	40 079	39 949	42 539
<i>un couple sans enfant</i>	5 989	18,7	5 960	19,3	6 201	20,3	12 122	12 117	12 669
<i>un couple avec enfant(s) de moins de 25 ans</i>	4 558	14,2	4 655	15	5 317	17,4	17 818	18 065	21 066
<i>une famille monoparentale avec enfant(s) de moins de 25 ans</i>	4 152	12,9	3 696	11,9	3 322	10,9	10 139	9 767	8 804

Caractérisée par sa centralité, son taux d'habitat collectif et la taille des logements, la Ville constate une décroissance de la taille des ménages, passant entre 1968 et 2015, de 2,9 personnes/ménage à 1,8. La densité de population passe ainsi, sur la même période, de 5 673,9 habitants/km² à 4 615,8. Le nombre de naissances domiciliées se stabilise autour de 800/an et la part des familles monoparentales augmente sous l'effet de l'offre d'habitat mais également d'un besoin de services accru.

Comparaison structures familiales troyennes et Grand Est

Structures familiales (enfants de moins de 25 ans) données 2015	Troyes	Grand Est
Nombre de familles	7 686	773 938
Familles 3 enfants et plus	20 %	17.2 %
Familles monoparentales	44.6 %	22.6 %
Familles en couple	55.6 %	77.4 %

Structures familiales	Enfants de moins de 3 ans				Enfants de 3 à 5 ans				Enfants de 6 à 10 ans			
	Troyes		Grand est		Troyes		Grand-est		Troyes		Grand est	
	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015
Enfants vivant dans une famille monoparentale	23.5 %	29.2 %	10.9 %	11.4 %	32.8 %	37.2 %	14.8 %	15.8 %	39.6 %	40 %	17.8 %	18.9 %
Enfants vivant avec un couple parental	76.5 %	70.8 %	89.1 %	88.6 %	67.2 %	62.8 %	85.2 %	84.2 %	60.4 %	60 %	82.2 %	81.1 %
Structures familiales	Enfants de 10 à 14 ans				Enfants de 15 à 19 ans							
	Troyes		Grand-est		Troyes		Grand-est					
	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015				
Enfants vivant dans une famille monoparentale	39 %	42.2 %	20 %	21.6 %	31 %	32 %	20.7 %	22.6 %				
Enfants vivant avec un couple parental	51 %	57.2 %	80 %	78.4 %	69 %	68 %	79.3 %	77.4 %				

Les enfants vivant dans une famille monoparentale représentent 44,6 % des enfants troyens contre 22,6 % dans le Grand Est. Toutefois, il faut souligner que la part d'enfants vivant au sein d'une famille monoparentale croît avec l'âge.

Ainsi :

- 29,20 % des moins de 3 ans
- 37.20 % des 3 à 5 ans
- 40 % des 6 à 10 ans
- 42.20 % des 10 à 14 ans
- 32 % des 15 à 19 ans

vivent dans une famille monoparentale.

4) LES AMBITIONS DE LA VILLE

Le présent projet approfondit la démarche de co-construction d'un parcours éducatif cohérent et de qualité, adapté aux différents temps de l'enfant. Dans cette perspective et pour atteindre un parcours éducatif adapté à l'enfant et garantissant sa sécurité physique et affective, les axes prioritaires retenus pour ce PEDT sont les suivants :

- *Favoriser la réussite éducative de tous les enfants,*

L'offre périscolaire est déclinée à l'identique dans toutes les écoles publiques troyennes, sans distinction de situation géographique

- *Déployer une offre ciblée répondant à des besoins éducatifs spécifiques,*

Il s'agira notamment de favoriser le lien familles/école et, de soutenir les élèves en fragilité au moyen du Contrat Local d'Aide à la Scolarité.

- *Prendre en compte les besoins de l'enfant pour articuler les différents temps de sa journée :*

L'organisation de la journée de l'enfant tient compte de l'enchaînement des différentes activités qui la composent. Ainsi, les accueils périscolaires alternent des temps calmes, de repos et des temps d'activités. Il ne s'agit, en aucun cas, de proposer de « l'école après l'école ». La construction de projets complémentaires entre les écoles et la Ville viendra conforter la transition entre les temps scolaires et périscolaires.

Des outils supplémentaires viennent appuyer la complémentarité et la continuité éducative des différents temps de l'enfant. Ces documents visent à clarifier le rôle, les missions et les responsabilités des différents intervenants, pendant les temps scolaires et périscolaires.

De même, des outils sont mis à disposition des acteurs éducatifs de la journée de l'enfant afin de simplifier et uniformiser l'organisation mise en place, l'usage du matériel et des locaux partagés, la posture attendue de l'adulte (relation à l'enfant et à l'adulte, langage et comportement adaptés), permettant ainsi une cohabitation optimisée, pertinente et dans le respect des compétences de chacun.

Ces outils communs attestent de la transmission de valeurs éducatives communes, mais aussi de l'engagement de chacun à assurer la sécurité morale et physique de l'enfant. Il est primordial que la compréhension des enfants soit facilitée par des règles de vie communes au sein de l'espace « école ».

- *Conforter les temps de transition de la journée de l'enfant :*

L'atteinte de cet objectif passe par une mise à disposition d'outils et de documents communs, de cadres de référence et/ou de ressources, à destination des différents acteurs de terrain. Ainsi, les temps de transition entre les différents acteurs sont sécurisés, en concertation, par le déploiement d'outils complémentaires :

- Pérennité de l'appel numérique,
- Positionnement d'animateurs relais pour faciliter le lien entre les acteurs
- Renforcement de l'organisation des points de passation de responsabilité des enfants par une procédure de gestion de sortie commune à tous les sites (16h30, 17h, 17h45),
- Création et déploiement d'outils à destination des personnels encadrants dans les écoles, enseignants et non enseignants : fiches de relais pour absences communes temps scolaire et temps périscolaire, fléchage des enfants inscrits dans les différents temps périscolaires, absences prévues par les responsables légaux...

- *Faciliter l'accueil des moins de trois ans en temps scolaire et périscolaire :*

L'entrée en école maternelle suppose une plus grande attention de la part des professionnels. Une ritualisation des passages entre les différents temps et les différents adultes référents est à réfléchir.

L'objectif est de permettre aux enfants et aux familles de connaître et reconnaître les différents interlocuteurs et leurs missions. Pour ce faire, les temps d'activités seront séquencés et adaptés aux besoins de l'enfant. Il s'agira notamment de laisser la possibilité à l'enfant de passer d'une activité à l'autre, d'un espace à un autre, de découvrir, manipuler, interagir, exprimer ses émotions, se reposer, imaginer s'il en ressent le besoin.

Des passerelles entre les Maisons Petite enfance (MPE) et les écoles maternelles sont pratiquées dans certains quartiers du territoire depuis quelques années. Il s'agit, dans les deux prochaines années, de développer de manière plus générale ces passerelles en favorisant notamment des temps de visite de l'école et d'échanges entre acteurs éducatifs. De même, des temps partagés avant l'entrée en toute petite section (TPS) dans la classe et dans les accueils périscolaires, seront recherchés, permettant ainsi une période d'immersion adaptée et assurant une transition respectueuse des besoins de l'enfant, et garantissant sa sécurité affective.

- *Faciliter l'accueil des enfants porteurs de maladie chronique ou en situation de handicap :*

Des temps de travail dédiés seront programmés afin de mener une réflexion approfondie afin d'évaluer les modalités possibles d'accueil. Le coordinateur handicap, désigné par la CAF sera sollicité en tant que de besoin pour assurer la construction d'un projet personnel de l'enfant cohérent.

- *Favoriser l'interconnaissance des professionnels œuvrant autour de l'enfant pour travailler en complémentarité :*

Des temps de rencontre entre les acteurs éducatifs, au sein de chaque école, ont été mis en œuvre dès la rentrée de septembre 2017, afin de coordonner les actions et interventions, et tendre à des temps éducatifs cohérents pour l'enfant. Un partenariat avec les équipes enseignantes permet de donner davantage de sens aux initiatives déployées en faveur de l'enfant. Le parcours éducatif de l'enfant est jalonné d'actions et de projets qui mobilisent des pratiques différentes. Les approches croisées seront privilégiées au sein de ce parcours (pratiques numériques, sportives, citoyennes, de santé, artistiques et culturelles, langagières).

III. MON PÉRISCOLAIRE



1. L'ORGANISATION DE LA SEMAINE DE L'ENFANT

Accueils périscolaires les jours d'école en maternelle pour l'année scolaire 2018-2019

Mon périscolaire

Service d'accueil éducatif, facultatif

Les activités périscolaires ont lieu les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**, pendant les heures qui précèdent et suivent la classe, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Troyes. Elles contribuent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants.

Différents temps d'accueil périscolaire sont proposés dans la journée, avant et après la classe.

Avant l'école

En école maternelle (de la toute petite à la grande section)

Ma garderie avant l'école, à partir de 7h30
Un temps calme, libre et réconfortant, pendant lequel l'enfant choisit son activité...

Des forfaits à la période, entre deux sessions de vacances scolaires :

« Avant ou Après » Troyen : 18 € Non Troyen : 36 €	« Avant et Après » Troyen : 26 € Non Troyen : 72 €
--	--

Arrivée échelonnée

Après l'école

Ma pause récréative, de 16h30 à 17h
Un temps libre pendant lequel l'enfant se dépense, joue, échange avec ses camarades...

Gratuit
Pas de départ échelonné, sortie à 17 h

Ma garderie après l'école, de 17h à 18h15
Un temps calme, libre et réconfortant, pendant lequel l'enfant choisit son activité...

Des forfaits à la période, entre deux sessions de vacances scolaires :

« Avant ou Après » Troyen : 18 € Non Troyen : 36 €	« Avant et Après » Troyen : 26 € Non Troyen : 72 €
--	--

Départ échelonné

Elémentaires au verso

Pôle Famille et Proximité
Service Relations avec les usagers
Espace Audiffred
1, rue de la Tour à Troyes
pedt@ville-troyes.fr

Accueils périscolaires les jours d'école en élémentaire pour l'année scolaire 2018-2019

En école élémentaire (du CP au CM2)

Avant l'école

Ma garderie avant l'école, à partir de 7h30
Un temps calme, libre et réconfortant, pendant lequel l'enfant choisit son activité...

Des forfaits à la période, entre deux sessions de vacances scolaires :

« Avant ou Après »

Troyen : 14,50 € - Non Troyen : 29 €

« Avant et Après »

Troyen : 21 € - Non Troyen : 58 €

Arrivée échelonnée

Nouveauté 2018
30 minutes de garderie en plus chaque jour

Après l'école

Ma pause récréative, de 16h30 à 17h
Un temps libre pendant lequel l'enfant se dépense, joue, échange avec ses camarades...

Gratuit

Pas de départ échelonné, sortie à 17h

Mon temps cartable, de 16h30 à 17h45

Après une pause récréative, un temps studieux pendant lequel l'enfant réalise son travail personnel avec l'appui d'un adulte...

Gratuit

Mes découvertes, de 16h30 à 17h45

Après une pause récréative, des temps ludiques d'éducation à la vie collective, d'apprentissage des valeurs citoyennes et d'initiation à des activités sportives, artistiques et culturelles, organisés sous forme de parcours thématiques.

Le lundi et/ou le jeudi pour les CP et CE1

Le mardi et/ou le vendredi pour les CE2, CM1 et CM2

Forfait à la période, entre deux sessions de vacances scolaires

Troyen : 11 € - Non Troyen : 22€

Parcours Jeune citoyen : pour apprendre le vivre-ensemble, la solidarité et le respect de l'environnement...

Au programme : prévention routière, gestes de premiers secours, jardinage, langue des signes, découverte du patrimoine, sensibilisation aux droits de l'enfant...

Parcours Mon corps, ma santé : pour prendre soin de soi, développer son esprit d'équipe en toute convivialité, se dépasser...

Au programme : activités sportives, expression corporelle, relaxation, initiation à une meilleure connaissance de soi, bien s'alimenter, respect du corps...

Prévoir une tenue adaptée à la pratique du sport

Parcours Culture et science : pour s'épanouir et développer son imagination, son esprit critique et sa créativité...

Au programme : découverte des sciences, initiation aux disciplines théâtre-danse-musique-arts plastiques, découverte du patrimoine local...

Retrouvez le planning des parcours Mes découvertes sur le Portail Famille : famille-troyes.fr

Ma garderie après l'école, de 17h45 à 18h15

Un temps calme, libre et réconfortant, pendant lequel l'enfant choisit son activité...

Des forfaits à la période, entre deux sessions de vacances scolaires :

« Avant ou Après »

Troyen : 14,50 € - Non Troyen : 29 €

« Avant et Après »

Troyen : 21 € - Non Troyen : 58 €

Départ échelonné

Nouveauté 2018
Des groupes d'étude réduits, des conditions de travail améliorées

Toute modification ou annulation doit s'effectuer sur le Portail Famille, auprès du Pôle Famille et Proximité ou des Maisons de quartier.

Accueils périscolaires les mercredis pour l'année scolaire 2018-2019

Mon accueil de loisirs

Mercredis et vacances scolaires !

Les Accueils de loisirs accueillent les enfants **chaque mercredi et en période de vacances scolaires**. Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants.

Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale et vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service d'accueils de loisirs élargie, sur la base de **3 types d'accueil : en journée complète sans repas, en journée complète avec repas ou à la demi-journée.**

La Ville de Troyes compte, aujourd'hui, **8 Accueils de loisirs.**

LOUIS DUMONT

135, rue Etienne-Pétron
3 à 6 ans (80 places)

En journée complète
sans repas / avec repas
de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15 /
de 7h30 à 18h15

TAUXELLES

53, rue Etienne-Pétron
3 à 6 ans (50 places)

En journée complète
sans repas / avec repas
de 8h à 12h et de 13h30 à 18h /
de 8h à 18h

VASSAULES

6, rue des Vassaules
6 à 12 ans (50 places)

En journée complète
sans repas / avec repas
de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15 /
de 7h30 à 18h15

MAROTS

80 bis, rue des Marots
3 à 12 ans (60 places)

En journée complète
sans repas / avec repas
de 8h à 12h et de 13h30 à 18h /
de 8h à 18h

SÉNARDES

Place de l'Âne Patoche
3 à 12 ans (40 places)

En journée complète
sans repas / avec repas
de 8h à 12h et de 13h30 à 18h /
de 8h à 18h

JULES GUESDE

1, rue Abbé de l'Épée
3 à 12 ans (40 places)

En journée complète
sans repas / avec repas
de 8h à 12h et de 13h30 à 18h /
de 8h à 18h

POINT DU JOUR

11, rue Chesterfield
3 à 12 ans (60 places)

En journée complète
sans repas / avec repas
de 8h à 12h et de 13h30 à 18h /
de 8h à 18h

ARNAUD / BALTET

2, rue Arnaud / Eugène-Belgrand
3 à 12 ans (50 places)

Le mercredi uniquement
en demi-journée sans repas
soit le matin de 7h30 à 12h30
soit l'après-midi de 13h15 à 18h15

Comme
un vent
de liberté !



Pôle Famille et Proximité
Service Relations avec les usagers
Espace Audiffred
1, rue de la Tour à Troyes
03 25 70 47 84 / relations.usagers@ville-troyes.fr

NOUVEAU

PELTIER
110bis avenue Edouard Herriot
3 à 12 ans (48 places)
En journée complète
Sans/avec repas
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h / de 8h à 18h

2. LES ACCUEILS PERISCOLAIRES TROYENS, DES PRATIQUES ET UNE EXPERIENCE AU SERVICE DE L'ENFANT-LES DIFFERENTS TEMPS PERISCOLAIRES QUI JALONNENT SA JOURNEE

a) *L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LES JOURS D'ECOLE EN MILIEU MATERNEL*

Présentes tout au long de la journée de l'enfant les ATSEM, ont un rôle important auprès des enfants qui fréquentent les accueils périscolaires les jours d'école.. Elles garantissent les repères des plus petits et privilégient leur sécurité affective. Les enfants sont accueillis :

Ma garderie avant et après l'école

Les temps de garderie (matin ou soir) sont des accueils ludiques et récréatifs qui permettent à l'enfant de commencer ou finir sa journée en douceur et dans le calme. L'enfant peut, au choix, jouer en autonomie (sous la surveillance de l'adulte en observation, avec proposition d'espaces sécurisés pour développer l'imaginaire, la motricité, la socialisation), ou participer à des activités organisées : d'éveil (création, couleurs, matières...), relaxation, contes, comptines, petite motricité, écoute et découverte musicale.

Ils sont encadrés par un personnel municipal ou encadrant.

La pause méridienne - Ma restauration scolaire

Temps éducatif à part entière, la pause méridienne est un temps privilégié pour l'enfant. Située entre deux temps de grande concentration, la pause méridienne propose un cadre convivial à l'enfant, jalonné d'échanges et de découverte.

Forte de son expérience et de ses exigences en matière de restauration collective, la Ville contribue largement à l'éducation au goût des enfants.

Les jeunes convives bénéficient ainsi d'une restauration variée englobant l'utilisation régulière et le service de produits issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable, locaux, de saison, labellisés ...

Pendant le service de restauration scolaire, l'adulte veillera, par le ton de sa voix et par son attitude, à ce que ce temps soit fait d'échanges et de convivialité entre enfants, et entre enfant et adulte. Il encourage l'enfant à goûter les plats proposés, contribuant ainsi à son éducation nutritionnelle. Il favorise, par ses propos et sa posture, une ambiance conviviale et rétablit le calme lorsque le bruit devient gênant. En parallèle, l'adulte conduira l'enfant vers l'autonomie et la responsabilisation en lui enseignant le respect des règles de vie collective. L'adulte sera très vigilant aux enfants présentant des terrains allergiques ; il prend

connaissance et assure avec vigilance la mise en œuvre des PAI en lien avec l'agent de service de la société prestataire de restauration et le gestionnaire de restauration collective.

Selon la tranche d'âge des enfants, un temps récréatif leur est proposé à la suite du déjeuner ou un temps de repos en dortoir.

Ils sont encadrés par un personnel municipal ou encadrant.

Ma pause récréative

Dès la fin de la classe, à 16h30, les enfants inscrits au dispositif périscolaire sont pris en charge par les personnels ATSEM. Il s'agit d'un temps libre pour l'enfant, pendant lequel il peut se dépenser, jouer, échanger avec ses camarades, consommer la collation fournie par la famille... sous surveillance active et efficace des personnels municipaux ou encadrant.

b) L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LES JOURS D'ECOLE EN MILIEU ELEMENTAIRE

Ma garderie avant et après l'école

Les temps de garderie (matin ou soir) sont des accueils ludiques et récréatifs qui permettent à l'enfant de commencer ou finir sa journée en douceur et dans le calme. L'enfant peut, au choix, participer à un jeu proposé par ses camarades ou par l'un des encadrants, vaquer à une occupation individuelle, échanger dans le calme avec ses camarades... Il s'agit d'un temps sécurisé par l'adulte, un temps libre et autonome pour l'enfant. Il est encadré par un personnel encadrant.

La pause méridienne - Ma restauration scolaire

Temps éducatif à part entière, la pause méridienne est un temps privilégié pour l'enfant. Située entre deux temps de grande concentration, la pause méridienne propose un cadre convivial à l'enfant, jalonné d'échanges et de découverte.

Forte de son expérience et de ses exigences en matière de restauration collective, la Ville contribue largement à l'éducation au goût des enfants.

Les jeunes convives bénéficient ainsi d'une restauration variée englobant l'utilisation régulière et le service de produits issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable, locaux, de saison, labellisés ...

Pendant le service de restauration scolaire, l'adulte veillera, par le ton de sa voix et par son attitude, à ce que ce temps soit fait d'échanges et de convivialité entre enfants, et entre enfant et adulte. Il encourage l'enfant à goûter les plats proposés, contribuant ainsi à son éducation nutritionnelle. Il favorise, par ses propos et sa posture, une ambiance conviviale et rétablit le calme lorsque le bruit devient gênant. En parallèle, l'adulte conduira l'enfant vers l'autonomie et la responsabilisation en l'associant au fonctionnement du service (nommer un « responsable de service à table »), et en lui enseignant le respect des règles de vie collective (centraliser sur table les couverts et la vaisselle utilisées lors du repas, les déchets ; partager la nourriture de manière équitable et ne pas la gaspiller, ...). L'adulte sera très vigilant aux enfants présentant des terrains allergiques ; il prend connaissance et assure avec vigilance la mise en œuvre des PAI en lien avec l'agent de service de la société prestataire de restauration et le coordinateur de restauration scolaire.

Le temps récréatif est, selon la configuration de l'école, proposé avant ou après le service de restauration scolaire. Il se déroule en intérieur comme en extérieur. Des jeux de société sont mis à disposition sur tous les sites.

Ce temps est encadré par un personnel encadrant ou municipal.

Ma pause récréative

Dès la fin de la classe, à 16h30, les enfants inscrits au dispositif périscolaire sont pris en charge par l'ensemble des animateurs/encadrants des temps périscolaires du soir. Un accueil est proposé de 16h30 à 17h pour les familles qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant à Mes découvertes ou à Mon temps cartable.

Ce temps récréatif a lieu sous la surveillance accrue et active des adultes encadrants. Il s'agit d'un temps libre pour l'enfant, pendant lequel il peut se dépenser, jouer, échanger avec ses camarades, consommer la collation fournie par la famille...

Ce temps est encadré par du personnel encadrant.

Mon temps cartable

Dès la fin de la classe, à 16h30, après une pause récréative, les enfants peuvent bénéficier d'une prise en charge ciblant la réalisation du travail personnel donné par les enseignants. Ce temps studieux, organisé dans un cadre propice et avec un taux d'encadrement adapté (un adulte pour 12 enfants), contribue au développement de savoir-faire chez l'enfant : savoir s'organiser, savoir lire une consigne, savoir rechercher l'information, devenir autonome. Il peut ainsi réaliser son

travail personnel dans le calme, en autonomie ou avec l'aide d'un adulte surveillant. Il est encadré par un personnel encadrant enseignant ou non enseignant. Dans ce second cas, les personnels recrutés sont, au minimum, diplômés du baccalauréat.

Mes découvertes

En milieu élémentaire, pour la rentrée 2018-2019, la Ville a ciblé les activités proposées aux enfants de 16h30 à 17h45, deux jours par semaine, en lien avec les parcours scolaires définis dans les projets d'école de la période 2017-2020. Une complémentarité est recherchée entre les actions, notamment dans l'éducation à la citoyenneté, au numérique, la place de la culture et de l'éveil artistique, la promotion de la santé et du bien-être, sans oublier la part d'activités physiques et sportives.

Compte-tenu de la différence de maturité et de développement d'un enfant entre le CP et le CM2, la Ville propose une grande diversité d'activités et d'animateurs en charge de ces accueils. Personnels municipaux ou issus du milieu associatif local, tous possèdent un niveau de qualification autorisant l'encadrement de groupes d'enfants et reflétant une qualité de contenu et une pédagogie adaptée au public.

Tout au long de l'année, l'enfant peut pratiquer des activités spécialisées (expérimentation, pratique, expression) ou plus généralistes (éveil et sensibilisation). Il peut participer à 3 parcours thématiques d'une durée trimestrielle : « Jeune citoyen », « Mon corps ma santé », « Culture et science ».

Les temps d'activités, déclinés au sein des parcours, sont des temps éducatifs, respectueux du rythme et de la sécurité de l'enfant. Les séances sont adaptées aux besoins de l'enfant :

- Séquencées, pour favoriser la « remobilisation » de l'enfant, lui permettre de prendre du plaisir, de découvrir, de s'approprier des savoirs, de s'exprimer, d'expérimenter, d'imaginer, de créer, de se recentrer, de ressentir des sensations, des émotions, de mieux se découvrir...
- Fixées dans un cadre sécurisant et stimulant, où l'enfant peut être rassuré, évoluer, prendre confiance en lui et découvrir ses potentialités.

Parcours scolaires des écoles élémentaires :

- Citoyen
- Numérique
- Santé
- Éducation artistique et culturelle
- Langages pour penser et communiquer

Activités périscolaires (exemples) programmées à la rentrée de 2018-2019 dans le cadre des parcours:

- Escrime, tennis de table, basket, natation, athlétisme, flag football, rollers, tchoukball, ultimate, poull ball, hockey, cirque, handisports, orientation, tennis, aviron, tir à l'arc, escalade, gymnastique, danse, expression corporelle, relaxation ...

- Ateliers contés sur l'égalité des droits, handisports, prévention violence à l'école, ateliers transmission de mémoire, intergénération, ateliers portant sur les préjugés, la discrimination, développement durable, jardinage, Initiation à la langue des signes, prévention routière et dangers domestiques, citoyen dans ma ville, jeux de coopération...
- Théâtre, dessin, modelage, écriture, cinéma et films d'animation, vidéo, photographie, art contemporain, loisirs créatifs, journalisme, programmation, sérigraphie, échecs, initiation à la culture africaine, à la culture russe, danse folklorique, créations de jeux ...

Les séances sont encadrées par du personnel associatif ou municipal.

c) **UN APPUI RENFORCE POUR LA REUSSITE SCOLAIRE**-Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité-Les ateliers d'accompagnement à la scolarité «Petits app'»

La Ville propose dans les écoles REP, pendant le temps périscolaire du soir, un dispositif spécifique d'accompagnement à la scolarité, en étroite association avec les familles et l'école. Les enfants concernés bénéficient d'un appui complémentaire aux apprentissages fondamentaux. Ces ateliers permettent à l'enfant de réinvestir, consolider et dynamiser, les apprentissages réalisés en classe, notamment dans les domaines de l'écriture, de la lecture et des mathématiques.

Prolongation de l'action de l'école, le contexte est différent du temps scolaire. Il favorise l'autonomie et la confiance en soi de l'enfant, mais aussi l'action parentale dans le suivi scolaire de l'enfant et la relation à l'école.

d) **UNE INSTANCE DEDIEE A L'EXERCICE DE LA CITOYENNETE**-Le Conseil Municipal Enfants

De longue date, la Ville reconnaît les enfants comme des acteurs en puissance de la vie publique locale. Elle les accompagne par le biais du Conseil Municipal Enfants dans leur devenir de jeunes citoyens responsables et actifs.

Elus par leurs camarades pour un mandat de deux ans, les jeunes se prêtent à l'exercice démocratique et œuvrent pour l'intérêt général.

e) **L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LE MERCREDI**

La Ville de Troyes compte 9 Accueils de Loisirs répartis sur le territoire.

● **Les enfants peuvent être accueillis en journée complète avec ou sans repas, ou en demi-journée sans repas** dans les Accueils de Loisirs Sénardes, Point du Jour, Jules Guesde, Marots, Dumont, Tauxelles, Vassaulles et René Peltier (Quartier des Chartreux).

Afin de répondre aux besoins spécifiques des familles travaillant à temps partiel ou dont l'enfant pratique une activité le matin ou l'après-midi, l'accueil de loisirs Baltet-Arnaud propose un accueil en **demi-journée sans repas**

● **La journée de l'Accueil de loisirs**

Créneaux horaires	pour les enfants de 3 à 6 ans	pour les enfants de 6 à 12 ans
7h30 ou 8h*- 9h15	accueil échelonné des familles et des enfants / activités libres au choix rangement / répartition par tranche d'âge	
9h15-11h30	présentation de la journée mise en place des activités en lien avec le projet pédagogique	
11h30 -12h	retour au calme et rangement départ vers la restauration ou retour au domicile	
12h-13h30	temps de repas / jeux libres retour à l'accueil de loisirs	
13h30-14h	arrivée des enfants qui n'ont pas mangé en restauration collective	
	13h45-15h : temps de repos	13h45-14h15 : temps calme
	15h-16h30 : mise en place	14h15-16h30 : mise en place
	des activités en lien avec le projet pédagogique	
16h30-17h15	retour au calme / goûter / évaluation de la journée	
17h15-18h ou 18h15*	accueil des familles et départ échelonné des enfants / jeux libres	

*selon les accueils (voir présentation des Accueils de Loisirs en annexe)

Cette journée s'articule autour de « temps » qui donnent des repères à l'enfant et qui structurent sa journée :

- **Les temps d'accueil échelonnés du matin et du soir** sont des moments importants et privilégiés pour communiquer avec les enfants et les familles.
Les animateurs sont disponibles pour les parents afin de les informer du déroulement de la journée ou/et prendre en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ,...).
Bienveillante, l'équipe se doit d'avoir une présence rassurante et avenante.
- **Les temps d'activité** dits « temps d'animation » sont des temps préparés. Ils englobent la mise en place du matériel en amont de l'activité et le rangement à la clôture. Ils aboutissent à une finalité et répondent aux objectifs du projet, la durée de l'activité étant adaptée à l'âge des enfants (temps d'activités plus courts pour les 3-6 ans). Les enfants sont impliqués autant que possible dans la

préparation, le déroulement et le rangement. Le jeu étant indispensable à la construction des enfants, il sera largement favorisé.

Ils sont organisés en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique.

Une consultation des enfants et des parents est mise en place, afin de recenser leurs attentes, leurs envies et leurs besoins afin de proposer des projets d'animation en accord.

- **Le temps du repas** favorise les échanges et les discussions. Les animateurs sont présents à table et aident les plus jeunes à se servir. C'est aussi un moment d'éducation à la santé et au partage. Les enfants participent au débarrassage de la table. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.
- **Le temps de repos** est primordial pour les plus petits. Limité dans le temps, il doit être sécurisant et accompagné. Pour ceux qui se sont endormis, un réveil échelonné est mis place, dans le respect du rythme de chacun. Des espaces sont aménagés à cet effet.
- **Le temps calme** permet à chacun de se détendre, de se reposer et de se relaxer ; **le temps libre** permet aux enfants d'organiser leurs activités. Ces temps sont importants, pensés, réfléchis, structurés et cadrés (ex : lecture, jeux de société...). Ils sont différents en fonction de l'âge et en fonction des rythmes des enfants.
- **Le temps du goûter** permet de faire une pause dans l'après-midi, de réunir les enfants autour d'une collation. C'est le moment d'échanger autour de l'activité qui vient de se dérouler.

L'équipe doit envisager la journée comme une progression pour lui donner du sens et non comme une succession d'activités. L'Accueil de Loisirs est l'opportunité de partager une vie en collectivité en ayant du plaisir à vivre ensemble.

● Les intentions pédagogiques

↳ Une cohérence entre temps scolaire et périscolaire

Cette cohérence repose sur le lien éducatif créé entre l'école et l'Accueil de Loisirs avec l'organisation d'activités en cohérence ou en complémentarité avec les enseignements scolaires.

Aussi, les temps d'animation contribuent à la mise en œuvre de cette articulation et les objectifs du projet pédagogique sont déclinés par le biais d'activités éducatives de découverte, de détente et de loisirs :

- ⇒ Autour des compétences langagières pour les maternelles,
- ⇒ Autour de la lecture et l'écriture pour les élémentaires (*découverte des richesses de la langue française, compréhension de texte, logique de résolution de problème*)
- ⇒ Autour du « Vivre ensemble » comme sujet commun pour les enfants de 3 à 12 ans.

↳ La mise en valeur des richesses du territoire

Le projet pédagogique s'appuie notamment sur les ressources culturelles, architecturales et naturelles de la cité afin de contribuer à la valorisation du territoire de vie des enfants. Il s'agit de proposer des activités de loisirs et de découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, pleinement inscrites dans le territoire et en relations avec les acteurs locaux.

↳ Le développement d'activités éducatives

Les activités du mercredi reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice et sont culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.

⇒ **La thématique environnementale**

Il s'agit de mettre en œuvre des activités visant à sensibiliser les enfants des accueils de loisirs à la préservation de la nature et à l'importance du comportement éco responsable.

⇒ **La thématique sportive-Santé**

- Aborder la coordination, la motricité, la relaxation. Faire découvrir de nouvelles disciplines sportives sur de courtes périodes sans se spécialiser mais pour donner l'envie.
- Prendre en compte les nécessités d'hygiène de vie (alimentation, pratique sportive régulière...) dans un souci de bien être pour promouvoir la santé des enfants, pour lutter contre l'obésité.
- Développer l'engagement citoyen par le sport

⇒ **La thématique civique**

Apprentissage de la vie en collectivité. Permettre à des enfants d'apprendre, de comprendre et de vivre une expérience collective tout en valorisant l'épanouissement personnel et en intégrant les règles de la vie en collectivité pour « le plaisir d'être et d'agir ensemble ».

⇒ **La thématique manuelle**

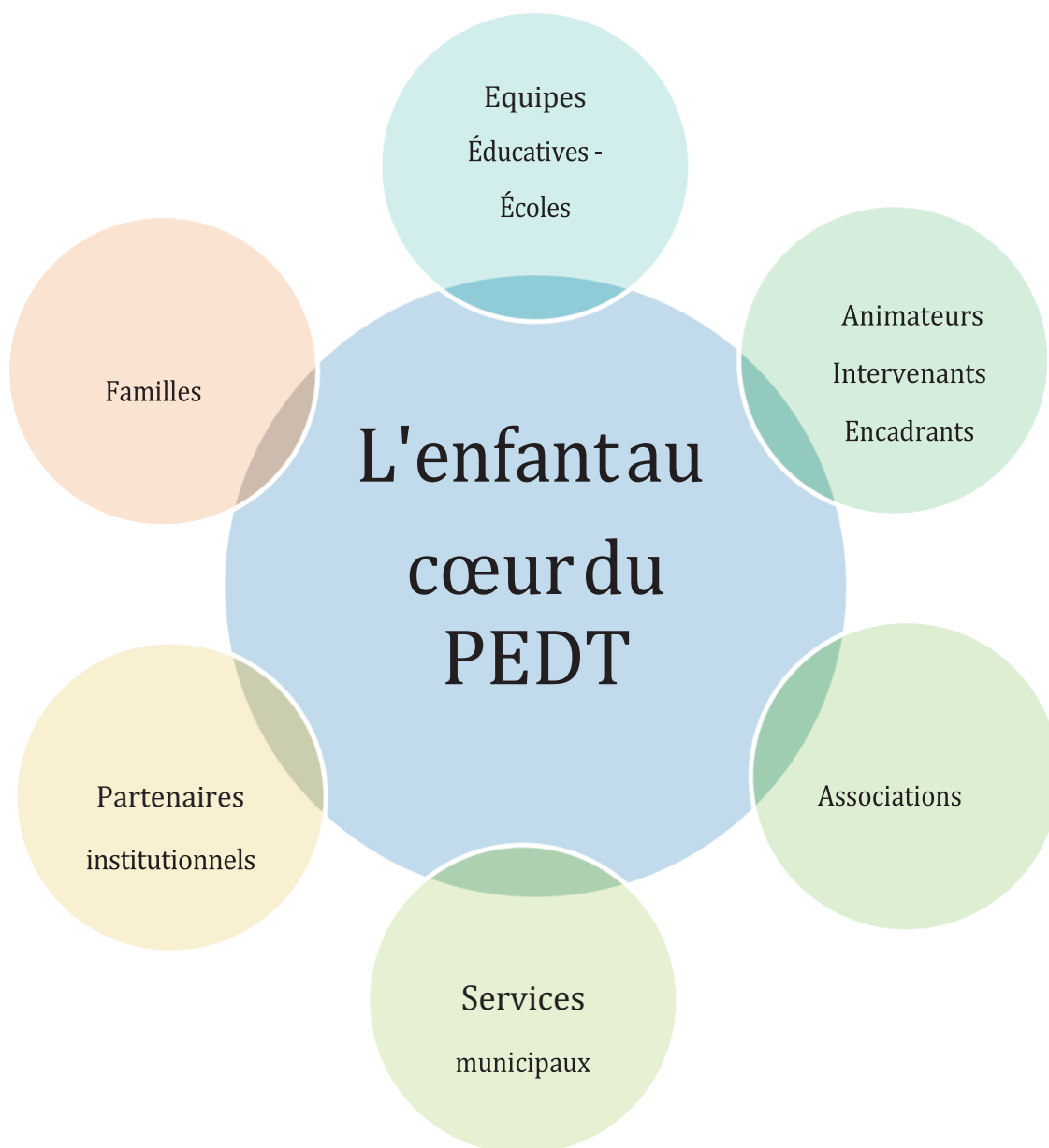
L'action d' « agir avec les mains » est une forme d'expression. On transforme, on assemble, on combine, en colorant ou en laissant son empreinte. L'activité manuelle demeure un temps incontournable des projets pédagogiques. Les objectifs associés y sont essentiels à l'épanouissement des enfants : exprimer ce qui ne peut pas être forcément formulé par le langage verbal, agir sur la matière, aiguïser ses sens, affiner sa motricité, ses perceptions...

L'activité manuelle promeut aussi la relation à l'autre : le partage d'un même espace et d'un même matériel, la coopération, les conseils, l'entraide, les impressions de chacun... L'enfant s'y socialise, en vivant des expériences collectives et il découvre la nécessité des règles d'échanges

IV. VIE DU PROJET

1. UN PROJET ETENDU SUR LE TERRITOIRE

Participatif, il fédère les nombreux acteurs éducatifs œuvrant pour et autour de l'enfant afin de faciliter sa vie entre ses temps scolaires, périscolaires et familiaux.



2. LES ACTEURS REUNIS SUR LE PEDT

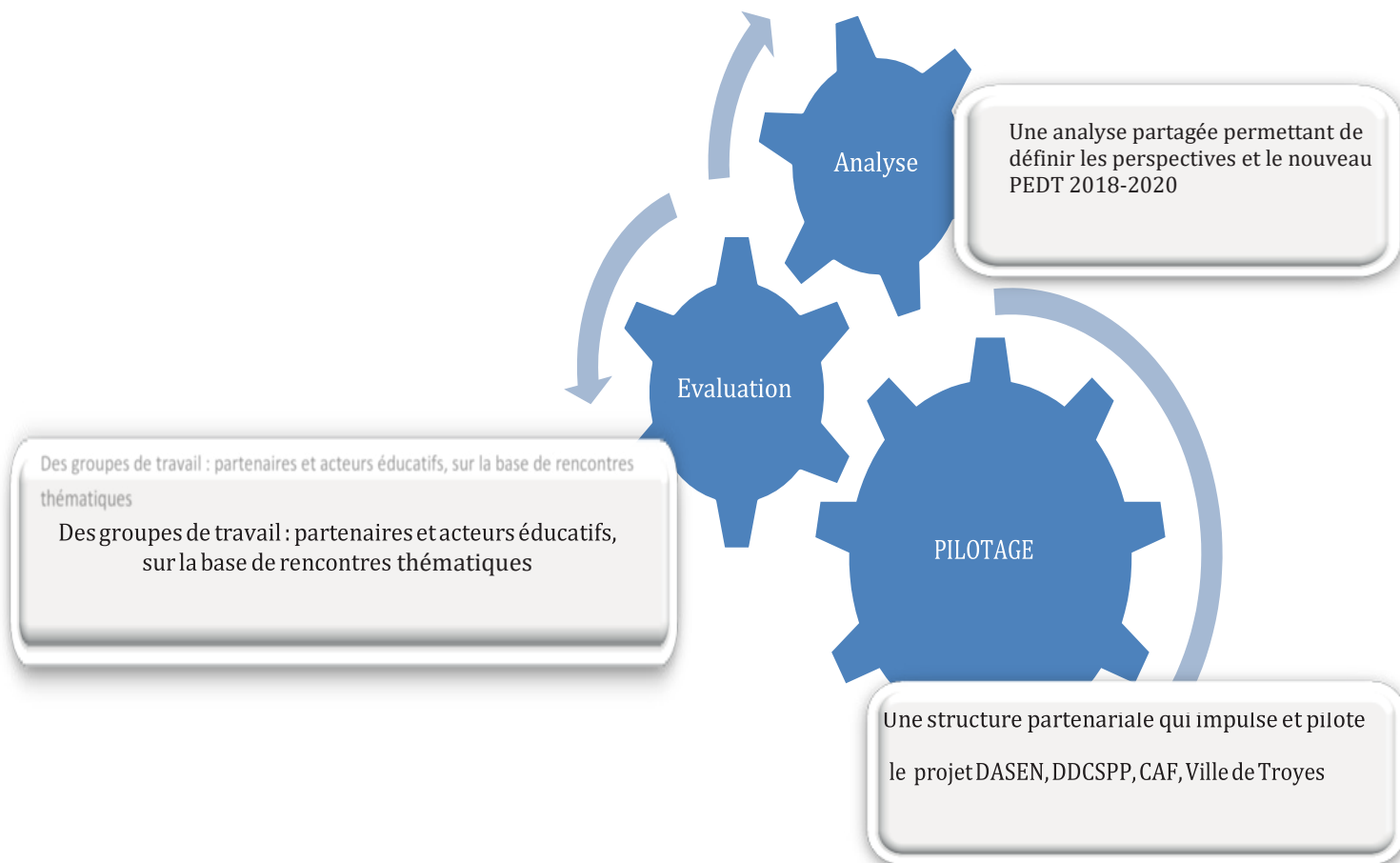
Équipes éducatives - école : direction et enseignants - temps scolaire

Associations locales, dans les secteurs sportif, artistique, culturel, scientifique.
intervenant pendant les activités de 16h30 à 17h45 dans le cadre de Mes découvertes

Services municipaux/communautaires
Pôle Famille et proximité
Direction de l'Enseignement, pilotage, organisation et mise en œuvre du dispositif périscolaire et du PEDT
Service Affaires périscolaires : personnel encadrant et d'animation
Service ressources : personnel d'animation
Service Enfance et Jeunesse : personnel d'animation
Service Petite Enfance : expertise
Service Relations avec les usagers : accueil physique et téléphonique, traitement administratif des inscriptions aux activités du Pôle (Mon périscolaire, Mes accueils de Loisirs, MPE, Espace Intergénérationnels, modifications et facturation à l'utilisateur)
Service Relations aux habitants : Maison de quartier, accueil physique et téléphonique, traitement administratif des inscriptions aux activités du Pôle
Pôle Culture et sport
Pôle muséal : personnel d'animation
Conservatoire : personnel d'animation et mise à disposition d'infrastructures
Service Animation et équipements sportifs : mise à disposition d'infrastructures
Médiathèque : personnel d'animation
Pôle Environnement et développement durable : personnel d'animation

Partenaires institutionnels : Education nationale, Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations, Caisse d'Allocations familiales de l'Aube

4. UNE GOUVERNANCE, UNE METHODOLOGIE



3. *LES CONDITIONS DE RÉUSSITE*

Le PEDT, cadre de référence et de mobilisation des acteurs de terrain, permet une mise en cohérence des actions éducatives menées par tous ceux qui agissent pour et autour de l'enfant : enseignants, associations, personnels dédiés, parents, travailleurs sociaux.

Par son PEDT, la Ville affirme une volonté de co-construction du projet éducatif rayonnant sur le territoire, comme mode de consolidation de la communauté éducative. Seule une logique de réseau et de projet permet d'informer, de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes. La continuité éducative, la conduite éducative de tous, et le dialogue entre les membres de la communauté éducative sont les gages de réussite du PEDT.

a) Une démarche qualité

Dans la continuité de la démarche qualitative de la Ville, les activités périscolaires sont organisées sous forme d'Accueil de Loisirs.

Le temps périscolaire est le temps avant et après la classe. Il concerne la garderie avant et après l'école, la pause méridienne, le temps libre /accueil récréatif juste après la fin de classe de l'après-midi, le temps de travail personnel de l'enfant, les activités périscolaires, la garderie du soir et le mercredi. Ainsi, l'enfant peut fréquenter, tout au long de sa semaine, plusieurs types d'accueils périscolaires.

Ces accueils, complémentaires de la sphère familiale et du temps scolaire, offrent dans un cadre sécurisé des temps de plaisir, de jeux, d'éducation à la vie collective, d'apprentissage des valeurs citoyennes et de pratiques d'activités diversifiées.

Les accueils de loisirs du mercredi et en école élémentaire, les temps de garderie avant l'école, Mes découvertes et garderie après l'école, sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Publics (DDCSPP), en tant qu'Accueil Collectif de Mineurs (ACM). Au regard de la réglementation en vigueur des Accueils de loisirs et de la signature d'un PEDT, ces temps sont soumis à un encadrement assoupli de 1 adulte pour 14 enfants en site maternel et 1 adulte pour 18 enfants en site élémentaire. Le mercredi, l'ambition du plan mercredi conduit la Municipalité à faire le choix d'un taux d'encadrement de 1 animateur pour 8 enfants de maternelle et 1 animateur pour 14 enfants d'élémentaire, à cet encadrement s'ajoutera un animateur supplémentaire par accueil de loisirs.

Le présent PEDT fait office de projet éducatif pour les accueils déclarés. En parallèle, un projet pédagogique annuel est établi par les directeurs de Centres de loisirs (multi-sites pour le périscolaire en écoles), déclinant les objectifs du PEDT, les caractéristiques du public, les moyens mis à disposition, l'environnement de l'accueil et les différents temps d'accueil impactés. Ce document fixe les objectifs à caractère éducatif pour l'enfant et décrit le mode de fonctionnement de l'accueil, la nature des activités proposées en lien avec les objectifs fixés,

la répartition des différents temps de la journée, les modalités de participation et de fréquentation des enfants, les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Dans les écoles, le dispositif, Mon périscolaire, regroupe l'ensemble des activités périscolaires qui ponctuent la journée de l'enfant. Encadrées par des agents municipaux, des animateurs, des enseignants, des intervenants extérieurs qualifiés issus d'associations, elles sont placées sous la responsabilité de directeurs d'Accueil de loisirs multi-sites, également coordinateurs du dispositif périscolaire.

b) Le rôle et la posture de l'adulte animateur/encadrant périscolaire

Le dispositif périscolaire de la Ville de Troyes propose, sans condition particulière autre que l'inscription, aux enfants scolarisés dans les écoles publiques troyennes plusieurs types d'accueils périscolaires, le mercredi, avant et après la classe.

Ce service facultatif a une vocation éducative. Ces accueils, ou activités, contribuent à l'éducation des enfants. Il s'agit de leur offrir des espaces et des moments de détente et de jeux, de favoriser la découverte et l'accès à des activités variées, mais aussi de les accompagner dans leur réussite éducative. Les adultes qui encadrent ces temps sont qualifiés pour travailler auprès de groupes d'enfants. Ils veillent à la sécurité physique et affective des enfants, leur apprennent à vivre en bonne entente. Les règles de vie reposent sur ces valeurs éducatives : respect, tolérance et solidarité.

Les directeurs d'accueils de loisirs veillent au bon fonctionnement des dispositifs périscolaires et à leur bonne mise en œuvre. Ils assurent la coordination générale de tous les secteurs, ainsi que la régulation avec les partenaires intervenant dans le champ périscolaire et le corps enseignant. Ils définissent le programme d'activités pour l'ensemble des sites ou écoles de niveau élémentaire, favorisent l'articulation entre les programmes mis en place dans les temps scolaires et périscolaires. Ils élaborent le projet pédagogique, dont ils assurent le suivi et l'évaluation.

Dans les écoles, également référents sur le terrain de l'ensemble des acteurs éducatifs intervenant dans le champ périscolaire, les directeurs d'accueil de loisirs multi sites sont chargés de la relation continue et de la coordination avec les animateurs, les intervenants, les enseignants, les encadrants de toutes activités périscolaires, les parents. Enfin, ils réalisent le suivi en matériel et locaux en concertation avec les animateurs/intervenants, enseignants et services de gestion des infrastructures. Ils assurent le lien avec le coordinateur général du dispositif et sont garants du respect des conditions de sécurité et d'application de la réglementation en vigueur en matière d'accueil de mineurs.

En sus d'un accompagnement sur le terrain, un cycle de formation dédiée aux encadrants périscolaires en écoles sera proposé dans le courant du premier trimestre scolaire. Travaillée en collaboration avec des enseignants des écoles élémentaires et la DDCSPP, cette formation déclinera à tous les personnels encadrants, les exigences éducatives communes des temps scolaires et périscolaires, ainsi que la nécessaire posture responsable et exemplaire vis-à-vis du public accueilli. Elle abordera également les situations particulières rencontrées sur le terrain.

Privilégier la qualité de l'accueil pour l'enfant

- *Instaurer un climat de bien-être et de confiance, en veillant à écouter et échanger avec l'enfant*

L'organisation en place permet à chaque enfant d'avoir un adulte repère (animateur relais) au sein de chaque site pour l'année scolaire. Des règles de vie, communes aux temps scolaires et périscolaires en école, sont précisées et expliquées à l'enfant, lors de son arrivée, en fonction de son niveau de compréhension. Les adultes veilleront à être cohérents dans les consignes afin d'offrir à l'enfant des repères sécurisants. L'attitude bienveillante de l'adulte encadrant/animateur permet d'instaurer un climat de confiance et de respect mutuel.

- *Respecter chaque enfant, quelles que soient ses capacités, ses origines sociales et familiales*

La Ville de Troyes, dans la mesure de ses moyens, permet à chaque élève d'accéder aux activités périscolaires (Mes garderies avant et après l'école, Ma restauration scolaire, Ma pause récréative, Mon temps cartable, Mes découvertes, Mon accueil de loisirs). Les enfants porteurs de handicap ou souffrant de troubles de la santé peuvent être accueillis à la condition de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en lien avec l'école, le corps médical et les familles. L'adulte encadrant/animateur veille à respecter et à faire respecter les différences : handicap, culture...

- *Organiser l'espace en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant*

L'espace sera organisé par l'adulte encadrant/animateur pour que l'enfant puisse pratiquer son activité en fonction des temps : calme, de concentration, ludique, de jeux, libre...

- *Conforter le rôle des personnels intervenant à l'école pendant les temps périscolaires*

Le **rôle de l'animateur/encadrant** est d'encadrer les enfants pendant les temps de loisirs périscolaires. **Responsable des enfants** qui lui sont confiés, l'adulte doit répondre à leurs besoins en **assurant leur sécurité affective et physique**. En contact permanent avec les enfants, l'adulte se doit d'être réceptif à leurs attentes, d'être à l'écoute et

disponible, d'anticiper les conflits, de repérer les enfants mis à l'écart... L'état de fatigue des enfants en fin de journée ou fin de semaine est à prendre en compte et l'**adulte** sera particulièrement **vigilant, patient et tolérant**.

L'**adulte**, animateur d'activité périscolaire, encadrant d'accueil périscolaire (Ma garderie avant et après l'école, Ma restauration scolaire, Ma pause récréative, Mon temps cartable et Mes découvertes), est **garant** du **respect** et de la transmission des valeurs citoyennes auprès des enfants et des autres adultes œuvrant au sein de l'école.

L'épanouissement de l'enfant passe par un **encadrement** de qualité, assuré par des **adultes** qualifiés et **bienveillants**. L'adulte est présent pour aider l'enfant à enrichir sa personnalité et à développer son autonomie. L'enfant doit pouvoir découvrir, nourrir sa curiosité et développer sa créativité, tout en prenant conscience de ses droits, du respect de soi et d'autrui.

L'**enfant**, lorsqu'il participe à un accueil périscolaire, apprend la citoyenneté et le respect des règles de vie. Le rôle de l'adulte est de le **responsabiliser** et le **valoriser**. Le respect de chacun est indispensable à l'organisation de la vie collective.

La **relation de confiance** avec l'enfant est essentielle tout comme l'**échange** et le **dialogue**. Une vigilance particulière est attendue sur la **posture de l'adulte** en tant que **référént de l'enfant**. Tout au long de son parcours, l'animateur/encadrant, accompagne l'enfant dans sa construction et lui fournit une référence.

L'adulte explique aux enfants les règles mises en place sur les temps d'accueil à chaque rentrée scolaire et, si besoin, après chaque période de vacances. Si un enfant ne respecte pas les règles, l'adulte en avisera l'un des coordinateurs du service, lequel interviendra auprès de l'enfant. Un suivi pourra être mis en place selon la nécessité, pendant une ou plusieurs semaines. Si le suivi est inefficace, et selon la gravité des actes, un avertissement écrit sera notifié au responsable légal ou un rendez-vous sera pris avec celui-ci, afin de se concerter sur la conduite à tenir. Les personnels veilleront à ce que les sanctions aient un caractère éducatif permettant à l'enfant de réfléchir à son comportement et d'intégrer les règles de vie collectives. Aussi, il est primordial que les **adultes** soient **cohérents dans les consignes**.

Le **travail d'équipe**, les échanges et la transmission d'informations, sont favorisés. Les personnels animateurs/encadrants bénéficieront de temps d'échanges, de formation et de concertation afin d'améliorer leur savoir-faire et leur savoir-être. Ces temps de réunion sont indispensables à une plus grande cohérence éducative et à un accueil de qualité pour l'enfant.

Chaque animateur, encadrant ou intervenant, **acteur en périscolaire**, se doit de (d'):

✓ **Assurer en toutes circonstances :**

- la **sécurité physique des enfants** par une surveillance active et permanente pendant les accueils périscolaires, pour qu'aucun enfant ne soit laissé seul sans surveillance. De même, aucun enfant ne doit demeurer seul avec un adulte, sauf circonstances exceptionnelles.

- la **sécurité psycho-affective des enfants** en adoptant un comportement bienveillant et respectueux à l'égard des enfants et de leur intimité. Il doit utiliser un langage approprié et proscrire toute forme de contrainte.
- ✓ **Bannir** toute **familiarité, attitude ambiguë**.
- ✓ **Limiter** l'usage du **téléphone portable** au seul **usage professionnel**.
- ✓ Se rapprocher d'un coordinateur périscolaire ou du directeur de l'accueil de loisirs en cas de problème de discipline ou de comportement d'un enfant, afin de définir l'attitude à adopter, et **s'interdire** toute position **d'autorité abusive, réaction inappropriée** ou **excessive**.
- ✓ **Connaître la réglementation** régissant les accueils de loisirs et les règles de **sécurité** au sein de l'espace «**école**».
- ✓ **Connaître** le Projet Éducatif Territorial de la Ville et ses **intentions éducatives**.
- ✓ **Respecter les principes** de réserve, de discrétion, de laïcité et de neutralité.
- ✓ **Respecter et faire respecter** les règles d'hygiène et de savoir-vivre.
- ✓ Veiller au **respect du matériel et des locaux** utilisés.
- ✓ **Signaler** sans délai à l'un des coordinateurs périscolaires tout **accident** ou **incident** survenu.

Il veillera particulièrement à satisfaire les besoins de l'enfant.

➤ *Assurer sa sécurité physique et affective*

Le taux d'encadrement d'un groupe d'enfants, assoupli par la signature d'un PEDT, est porté à un adulte pour 14 enfants sur les temps périscolaires de la maternelle, et un adulte pour 18 enfants sur ceux de l'école élémentaire : garderies et études surveillées (hors ATC), activités et temps récréatifs.

Un personnel-relais, qualifié dans le domaine de l'animation, est affecté dans chaque école élémentaire pour l'ensemble de l'année scolaire et sur tous les temps périscolaires. Il constitue un repère sécurisant pour l'enfant. Dans les maternelles, le repère de l'enfant (et des parents) est garanti par les personnels ATSEM.

Les personnels d'encadrement sont tenus de respecter les protocoles mis en place, notamment en cas de sortie des enfants, d'accident ou d'évacuation des locaux.

➤ *Respecter le rythme de vie de l'enfant, son besoin de jouer*

L'adulte encadrant reste attentif aux besoins de l'enfant. Il est permis à l'enfant de se reposer, de se dépenser ou de ne rien faire, sous le maintien d'une surveillance active. Les temps de garderie, pause méridienne, récréatif sont des pauses conviviales dans la journée de l'enfant, temps de détente et de jeux.

➤ *Favoriser l'autonomie de l'enfant*

L'adulte lui permet d'agir et de penser par lui-même en intégrant les valeurs citoyennes : respect de soi, d'autrui, des règles de la société et de solidarité. Il est indispensable de valoriser l'enfant dans ses apprentissages, afin de renforcer son estime de soi et sa volonté d'apprendre. Par sa posture, l'adulte donne les moyens à l'enfant d'accroître son autonomie, de prendre conscience de ses actes et de ses paroles. L'adulte se doit d'être exemplaire et bienveillant.

Les temps périscolaires permettent à l'enfant d'évoluer plus librement que pendant le temps scolaire. Toutefois, ces temps dits de loisirs, déroulés dans l'espace «école», ont des règles convergentes, par l'apprentissage desquelles les enfants apprennent le « vivre ensemble ».

c) Des évaluations régulières

L'évaluation du PEDT 2018-2020 fera l'objet d'une méthodologie spécifique. Afin de conforter le travail partenarial, l'évaluation sera déclinée en plusieurs instances :

- Un groupe de travail dédié, constitué de représentants de la Ville, de la DDCSPP, de la CAF et de l'Éducation nationale, se réunira dans les six mois suivant la signature du présent PEDT.

En fonction des constats dressés lors de cette réunion semestrielle, des réunions de travail seront déclinées pendant la durée du projet, permettant la reprise d'écarts et l'amélioration continue.

- Des réunions de suivi annuelles, ouvertes aux parents d'élèves élus, seront proposées en milieu d'année scolaire, de manière à assurer l'écoute et la prise en compte de remarques, ainsi que la communication de la vie du projet.
- Des points d'étape seront réalisés à chaque fin de trimestre avec les acteurs éducatifs de terrain (Éducation Nationale, encadrants/animateurs/intervenants).
- *En parallèle, la Ville veillera à associer autant que possible les instances d'enfants (Conseil Municipal Enfants, Conseils de délégués) à la détermination des activités (à leur évaluation, voire à leur organisation).*
- Une enquête de satisfaction portant sur la qualité des accueils périscolaires et l'accessibilité des services sera ouverte à chaque période de vacances scolaires.

Le référentiel d'évaluation portera sur les indicateurs suivants :

- Évolution de la fréquentation des différents accueils périscolaires, participation de l'enfant, assiduité,
- Diversité des thématiques d'activités,
- Adéquation des activités par rapport aux projets d'école,
- Satisfaction des enfants, des parents et des acteurs éducatifs,
- Nombre de partenaires investis dans le PEDT.

En complément, des enquêtes pourront être effectuées auprès des enfants, des personnels et des partenaires, afin de recueillir leurs avis et suggestions. Des ajustements d'activités ou autres évolutions pourront être apportés dans une volonté d'amélioration continue.

d) Durée et perspectives du PEDT

La durée du Projet Éducatif de Territoire est de 2 ans. Toutefois, la procédure d'évaluation définie dans le PEDT peut conduire à des ajustements ou modifications.

Thierry Mosimann

Préfet de l'Aube

Frédéric Bablon

Directeur Académique des Services

de l'Education Nationale de l'Aube

François Baroin

Maire de Troyes

Charles Monteiro

Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube

ANNEXE 1



PROJET PEDAGOGIQUE DES ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS

SOMMAIRE

Présentation

- I. Rappel des principaux éléments du Projet Educatif
- II. Objectifs du Projet Pédagogique
- III. Moyens de mise en œuvre des différents objectifs
- IV. Présentation des accueils de loisirs
- V. Fonctionnement des accueils de loisirs
 - a. L'inscription
 - b. Les types d'accueil
 - c. La journée type
 - d. Les intentions pédagogiques
 - e. Les méthodes d'animation
- VI. Le public
- VII. Hygiène et santé
- VIII. Les moyens
 - a. L'équipe d'animation
 - b. Les moyens matériels, financiers, partenariats
- IX. Evaluations / bilans

Présentation

« Depuis 2014, l'engagement de la Ville et de ses partenaires en faveur d'un parcours éducatif cohérent et de qualité est formalisé au moyen du Projet Educatif de Territoire (PEdT) ».

En septembre 2018, en réponse à la demande des familles, la semaine scolaire est répartie sur 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les Accueils de Loisirs sont donc ouverts tous les mercredis et durant les vacances scolaires »
(*extrait projet éducatif des accueils de loisirs de la Ville de Troyes*).

Au travers d'un projet éducatif ambitieux, les Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes s'engagent à mettre en place des activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants.

Il s'agit d'un mode d'accueil éducatif des enfants proposé à titre facultatif. Non sectorisés, ils sont organisés en complémentarité des projets d'école et du périscolaire.

La collectivité s'engage à structurer son projet d'accueil du mercredi conformément aux 4 axes définis dans la charte qualité du Plan Mercredi : l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements, l'inclusion et accessibilité de tous les enfants, l'ancrage du projet dans le territoire, la qualité des activités.

Le temps de la scolarité obligatoire est organisé autour du socle commun : ensemble de savoirs fondamentaux qui regroupent des connaissances, des compétences et des valeurs que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de sa scolarité et qui s'articule autour de 5 domaines :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- l'observation et la compréhension du monde
- les représentations du monde et de l'activité humaine

Ce socle constitue une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs doivent contribuer.

Ainsi, les projets des Accueils de Loisirs développés sur ces temps et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

I. Rappel des principaux éléments du Projet Educatif

Troyes, Ville Amie des enfants, place l'enfant au cœur de la réflexion éducative. La Convention Internationale des Droits de l'enfant et son article 29 donne ainsi un cadre général de référence en la matière, sur lesquels les équipes pédagogiques doivent s'appuyer :

- **Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant** et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- **Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- **Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité**, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- **Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre**, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- **Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.**

II. Objectifs du Projet Pédagogique

1. **Favoriser l'autonomie, l'acquisition de l'autonomie et la responsabilisation** : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en favorisant l'expression et la confrontation d'idées, en rendant les enfants acteurs du quotidien et des animations.
2. **Encourager les réussites** : en veillant à la cohérence et la complémentarité entre les différents temps de l'enfant tout en privilégiant le jeu et l'approche ludique.
3. **Promouvoir le bien-être et la santé** : en favorisant la découverte d'activités physiques et sportives ; en respectant les rythmes biologiques de l'enfant ; en participant à l'éveil au goût.
4. **Participer à la construction citoyenne** : en proposant des actions pour s'approprier la cité ; par l'appui au développement de l'esprit d'initiative et de l'esprit critique ; par l'ouverture d'espace de discussion et de débat.
5. **Valoriser le respect** : dans la relation d'égalité filles-garçons ; dans l'attention portée à la place de chacun au sein du groupe ; dans l'appréhension de la différence et des diversités.

Dans cette démarche d'éducation partagée, les Accueils de Loisirs municipaux promeuvent la laïcité, la mixité et l'égalité d'accès aux activités.

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe d'animation, les intervenants, les parents et les enfants. Il définit les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet pédagogique permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne dans le fonctionnement du centre.

Il s'appuie notamment sur le patrimoine historique, culturel et naturel local, afin de contribuer à la valorisation du territoire de vie des enfants.

Commun à tous les accueils de loisirs municipaux, il intègre les enjeux relatifs à la maîtrise de la langue, la compréhension logique, la coordination spacio-temporelle, la créativité et aux savoir-être indispensables à la vie collective.

Il est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes, en cohérence avec le PEdT.

Ce projet doit permettre de répondre précisément aux questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des Accueils de Loisirs. Il indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont disposent les équipes et les choix pédagogiques.

III. Moyens de mise en œuvre des différents objectifs

- 1.1 Adapter les lieux, mettre en place un environnement propice pour que l'enfant prenne part à la vie du centre
- 1.2 faire en sorte qu'il participe à tous les temps : de la mise en place de l'activité, à son rangement
- 1.3 l'accompagner dans ses explorations, ses expérimentations et ses découvertes
- 1.4 lui permettre d'exprimer ses attentes, ses envies et les prendre en compte
- 1.5 lui donner la possibilité de faire des choix
- 1.6 l'informer sur la nature et le déroulement des activités
- 1.7 favoriser les situations de prise de responsabilité tout au long de la journée, y compris sur les temps de vie quotidienne

- 2.1 aménager des espaces ouverts, sécurisants et riches
- 2.2 travailler sur l'expression et l'estime de soi
- 2.3 rechercher la complémentarité éducative avec les contenus proposés en classe
- 2.4 favoriser l'offre culturelle, sportive et la découverte de la nature
- 2.5 alterner les différents rythmes et approches pédagogiques pour permettre à chacun de trouver sa place
- 2.6 favoriser le jeu comme vecteur d'apprentissage

- 3.1 prendre en compte les besoins de chaque tranche d'âge
- 3.2 permettre à l'enfant de se reposer et aménager des espaces en conséquence
- 3.3 proposer des activités en lien avec les 5 sens

- 3.4 mettre en place des découvertes et initiations d'activités physiques et sportives, en adéquation avec l'âge et le rythme des enfants
- 3.5 donner du sens aux règles d'hygiène simple

- 4.1 proposer des activités en lien avec le milieu culturel et naturel
- 4.2 initier des projets et des partenariats en lien avec l'éducation à l'environnement
- 4.3 participer aux animations locales
- 4.4 développer des activités et des pratiques en s'appuyant sur les idées des enfants et leurs expériences afin qu'ils soient actifs dans leur démarche
- 4.5 permettre à l'enfant de prendre des initiatives, des responsabilités
- 4.6 l'inciter à s'exprimer, à donner son point de vue, à débattre

- 5.1 organiser des moments d'échanges et de régulation
- 5.2 développer la notion de coopération, travailler autour des choix collectifs tant au niveau des activités que des temps de vie quotidienne
- 5.3 faire en sorte que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe et respecte celle des autres
- 5.4 encourager les relations fondées sur le respect mutuel, celui des règles et l'épanouissement personnel
- 5.5 favoriser les échanges, la communication avec les familles et leur implication

A partir du cadre fixé par le projet pédagogique et en concertation avec les enfants, les animateurs élaborent le projet d'animation. Il s'agit d'un ensemble d'activités développées autour d'un thème central.

IV. Présentation des Accueils de Loisirs

Organisateur :

Service Accueil Enfance et Jeunesse
Pôle Famille et Proximité
Espace Audiffred
1 rue de la Tour
1000 TROYES
☎ : 03.25.70.47.80

Implantation géographique



Troyes

3

Louis Dumont (pour les 3-6 ans)



135, rue Etienne Pédron
Capacité de 80 places

Journée complète sans repas :
Accueil des enfants de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15
Journée complète avec repas :
Accueil des enfants de 7h30 à 18h15

L'accueil de Loisirs se situe dans l'enceinte de l'école.
Il est composé de 2 salles d'activités, une salle de motricité,
une salle de sieste, 2 espaces extérieurs clos.

La restauration collective est organisée sur place, dans le restaurant scolaire, par le prestataire Sodexo.

L'accueil de Loisirs est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Vassaules.

La ligne N°5 de la TCAT dispose d'un arrêt devant l'accueil.
Un grand parking est à disposition.

Le parc de Fouchy et le parc et le gymnase des Vassaules sont à proximité.

Vassaules (pour les 6-12 ans)



6, rue des Vassaules
Capacité de 50 places

Journée complète sans repas :
Accueil des enfants de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15
Journée complète avec repas :
Accueil des enfants de 7h30 à 18h15

L'accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-est de la ville. Il est composé de 3 salles d'activités au rez-de-chaussée, d'un espace détente et de 2 salles d'activités au 1^{er} étage et de 2 espaces extérieurs clos. La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Preize, par le prestataire Sodexo.

L'accueil de Loisirs est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Vassaules.

La ligne N°3 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur l'axe pénétrant Chomedey-Vanier.

Le parc et le gymnase des Vassaules sont à proximité.

Marots (pour les 3-12 ans)



80 bis, rue des Marots
Capacité de 60 places

Journée complète sans repas :
Accueil des enfants de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
Journée complète avec repas :
Accueil des enfants de 8h à 18h

En périphérie de plusieurs quartiers (Marots, Blanqui, Beau Toquat) et proche de la Chapelle St Luc, l'accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-ouest de la ville. Il est composé de 2 salles d'activités, d'un espace bibliothèque, d'une salle d'activités au 1^{er} étage et d'un espace extérieur clos.

La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Charles Chevalier, par le prestataire Sodexo.

L'accueil de Loisirs est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Marots.

La ligne N°6 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur la rue des Marots.
Le gymnase Charles Chevalier, la médiathèque et le parc des Marots sont à proximité.

Sénardes (pour les 3-12 ans)



Place de l'âne Patoche
Capacité de 50 places

Journée complète sans repas :
Accueil des enfants de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
Journée complète avec repas :
Accueil des enfants de 8h à 18h

L'accueil de Loisirs se situe dans le secteur Sud-est de la ville, Le quartier Sénardes, à la périphérie du centre-ville.

Il est installé au cœur du Quartier Prioritaire rénové, dans les locaux de la Maison de quartier.

Il est composé de 2 salles mutualisées, d'une salle dédiée au plus petits et d'un espace extérieur clos.

La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Marcel Pagnol, par le prestataire Sodexo.

L'Accueil de Loisirs est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Sénardes.

La ligne N°4 de la TCAT dispose d'un arrêt proche.

Un gymnase est implanté pour les activités de l'accueil.

Le Parc des Moulins, poumon vert de 20 hectares, est à proximité.

Jules Guesde (pour les 3-12 ans)



Ecole maternelle des Bas-Trévois (pour les moins de 6 ans)
Ecole élémentaire Dutreix (pour les plus de 6 ans)
Capacité de 40 places

Journée complète sans repas :

Accueil des enfants de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

Journée complète avec repas :

Accueil des enfants de 8h à 18h

Le quartier Jules Guesde est à la périphérie du centre-ville. Ce quartier est bien desservi par les transports en commun.

La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Dutreix, par le prestataire Sodexo.

L'accueil des moins de 6 ans est au sein d'une école, les locaux sont mutualisés, soit : 1 grande salle d'activité et de motricité, un espace dortoir, un espace extérieur clos. Les plus de 6 ans sont accueillis à l'étage de l'école, dans 1 salle d'activité réservée à l'accueil de loisirs, 1 autre est mutualisée, un espace extérieur clos est accessible. Le Parc des Moulins est également à proximité. Un gymnase est implanté à 10 minutes à pied pour les activités de l'accueil

Point du Jour (pour les 3-12 ans)



11, rue Chesterfield

Capacité de 60 places

Journée complète sans repas :

Accueil des enfants de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

Journée complète avec repas :

Accueil des enfants de 8h à 18h

L'Accueil de Loisirs se situe dans le quartier du Point du Jour.

La ligne N°7 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur la rue de Lattre de Tassigny ou l'avenue du 1^{er} mai.

L'accueil de loisirs est divisé en deux espaces :

-l'un est réservé et adapté aux petits qui comprend un hall d'accueil, 2 salles d'activités et 1 dortoir

-l'autre réservé aux moyens et grands à l'intérieur même de « la Porte Saint Jacques » : 3 salles polyvalentes.

A proximité se situent un parc verdoyant, un microsite.

Le gymnase « Blossières » est mis à disposition pour les activités sportives et physiques.

Tauxelles (pour les 3-6 ans)



35, rue Étienne Pédron
Capacité de 50 places

Journée complète sans repas :
Accueil des enfants de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
Journée complète avec repas :
Accueil des enfants de 8h à 18h

L'accueil de Loisirs est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Vassaulles.

La ligne N°5 de la TCAT dispose d'un arrêt devant l'accueil.

Un grand parking est à disposition.

La restauration collective est organisée sur l'accueil de loisirs Dumont, par le prestataire Sodexo.

2 salles d'activités, 1 salle de motricité, 1 dortoir et 1 espace extérieur

3 sont dédiés à l'accueil de loisirs.

Le parc de Fouchy et le parc et le gymnase des Vassaulles sont à proximité.

René Peltier (pour les 3-12 ans)



110B, avenue Édouard Herriot
Capacité de 60 places

Journée complète sans repas :
Accueil des enfants de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
Journée complète avec repas :
Accueil des enfants de 8h à 18h

L'Accueil de Loisirs est situé dans le quartier des Chartreux, accessible par la ligne N°6 de la TCAT dispose d'un arrêt avenue des Lombards.

Le gymnase E. Vaillant est situé à proximité et accessible pour les activités physiques et sportives. La structure est implantée au sein de l'espace intergénérationnel René Peltier et les locaux sont mutualisés. Les locaux comprennent 1 salle d'activité pour les enfants de moins de 6 ans, ainsi qu'un dortoir, 1 grande salle d'activité divisible en 2 et 1 salle de repos, 1 espace extérieur clos.

La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo à l'école Charpak.

Arnaud-Baltet (pour les 3-12 ans)



2, rue Arnaud / Eugène Belgrand
Capacité de 50 places

Le mercredi uniquement en demi-journée sans repas :

- Soit le matin de 7h30 à 12h30

- Soit l'après-midi de 13h15 à 18h15

La ligne N°6 de la TCAT rue du 14 juillet

Le site est situé proche du centre-ville.

Le dispositif des transports urbains permet une accessibilité rapide.

Les enfants de moins de 6 ans sont accueillis à l'école Arnaud plus adaptée pour la prise en charge des maternels, situé à 5 minutes à pied de Baltet, où il y a un dortoir, une salle de motricité permettant également la mise en place d'activités manuelles, et de deux cours clôturées. Ces espaces sont mutualisés.

Les enfants de plus de 6 ans, à l'Accueil de Loisirs Baltet, sont accueillis dans une salle d'activité dédiée. Ils disposent également d'un espace extérieur clos.

Les Accueils de Loisirs font tous l'objet de déclarations à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aube.

V. Fonctionnement des accueils de loisirs

a. L'inscription

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimum dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. (*Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs*)

L'inscription pour les mercredis est annuelle au moyen du dossier également valable pour la Restauration scolaire, l'accueil et les activités périscolaires. Il est disponible sur le portail famille.troyes.fr, dans les Accueils de Loisirs, à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers.

b. Les types d'accueils

Les types d'accueil proposés

- Accueil en **journée complète, avec repas**
- Accueil en **journée complète, sans repas**

sur les Accueils de Loisirs Sénardes, Point du Jour, Jules Guesde, Marots, Dumont, Tauxelles, Vassaules et René Peltier (Quartier des Chartreux).

Afin de répondre aux besoins spécifiques des familles travaillant à temps partiel ou dont l'enfant pratique une activité le matin ou l'après-midi, l'accueil de loisirs Baltet-Arnaud propose un :

Accueil en **demi-journée sans repas**

c. La journée type

Heures	pour les enfants de 3 à 6 ans	pour les enfants de 6 à 12 ans
7h30 ou 8h*- 9h15	accueil échelonné des familles et des enfants / activités libres au choix	
	rangement / répartition par tranche d'âge	
9h15-11h30	présentation de la journée mise en place des activités en lien avec le projet pédagogique	
11h30 -12h	retour au calme et rangement départ vers la restauration ou retour au domicile	
12h-13h30	temps de repas / jeux libres retour à l'accueil de loisirs	
13h30-14h	arrivée des enfants qui n'ont pas mangé en restauration collective	
	13h45-15h : temps de repos	13h45-14h15 : temps calme
	15h-16h30 : mise en place	14h15-16h30 : mise en place
	des activités en lien avec le projet pédagogique	
16h30-17h15	retour au calme / goûter / évaluation de la journée	
17h15-18h ou 18h15*	accueil des familles et départ échelonné des enfants / jeux libres	

*selon les accueils (voir présentation des Accueils de Loisirs)

Cette journée s'articule autour de « temps » qui donnent des repères à l'enfant et qui structurent sa journée :

- **Les temps d'accueil échelonnés du matin et du soir** sont des moments importants et privilégiés pour communiquer avec les enfants et les familles. Les animateurs sont disponibles pour les parents afin de les informer du déroulement de la journée ou/et prendre en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ,...).

Bienveillante, l'équipe se doit d'avoir une présence rassurante et avenante.

- **Le temps d'activité** dits « temps d'animation » sont des temps préparés. Ils englobent la mise en place du matériel en amont de l'activité et le rangement à la clôture. Ils aboutissent à une finalité et répondent aux objectifs du projet (des temps d'activités plus courts pour les 3-6 ans). Les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement. Le jeu étant indispensable à la construction des enfants, il sera largement favorisé.

Ils sont organisés en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique.

Une consultation des enfants et des parents est mise en place, afin de recenser leurs attentes, leurs envies et leurs besoins afin de proposer des projets d'animation en accord.

- **Le temps du repas** favorise les échanges et les discussions. Les animateurs sont présents à table et aident les plus jeunes à se servir. C'est aussi un moment d'éducation à la santé et au partage. Les enfants participent au débarrassage de la table. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.
- **Le temps de repos** est primordial pour les plus petits. Limitée dans le temps, il doit être sécurisant et accompagné. Pour ceux qui se sont endormis, un réveil échelonné est mis place, dans le respect du rythme de chacun. Des espaces sont aménagés à cet effet.
- **Le temps calme** permet à chacun de se détendre, de se reposer et de se relaxer ; **le temps libre** permet aux enfants d'organiser leurs activités. Ces temps sont importants, pensés, réfléchis, structurés et cadrés (ex : lecture, jeux de société...). Ils sont différents en fonction de l'âge et en fonction des rythmes des enfants.
- **Le temps du goûter** permet de faire une pause dans l'après-midi, de réunir les enfants autour d'une collation. C'est le moment d'échanger autour de l'activité qui vient de se dérouler.

L'équipe doit envisager la journée comme une progression pour lui donner du sens et non comme une succession d'activités. L'Accueil de Loisirs est l'opportunité de partager une vie en collectivité en ayant du plaisir à vivre ensemble.

d. Les intentions pédagogiques

↳ **Une cohérence entre temps scolaire et périscolaire**

Cette cohérence repose sur le lien éducatif créé entre l'école et l'Accueil de Loisirs avec l'organisation d'activités en cohérence ou en complémentarité avec les enseignements scolaires.

Aussi, les temps d'animation contribuent à la mise en œuvre de cette articulation et les objectifs du projet pédagogique sont déclinés :

- ⇒ Autour des compétences langagières pour les maternelles,
- ⇒ Autour de la lecture et l'écriture pour les élémentaires (*découverte des richesses de la langue française, compréhension de texte, logique de résolution de problème*)
- ⇒ Autour du « Vivre ensemble » comme sujet commun pour les enfants de 3 à 12 ans.

au travers d'activités éducatives de découverte, de détente et de loisirs.

↳ **La mise en valeur des richesses du territoire**

Le projet pédagogique s'appuie notamment sur les ressources culturelles, architecturales et naturelles de la cité afin de contribuer à la valorisation du territoire de vie des enfants. Il s'agit de proposer des activités de loisirs et de découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, pleinement inscrites dans le territoire et en relations avec les acteurs locaux.

↳ **Le développement d'activités éducatives**

Les activités du mercredi reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice et sont culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.

⇒ **La thématique environnementale**

Il s'agit de mettre en œuvre des activités visant à sensibiliser les enfants des accueils de loisirs à la préservation de la nature et à l'importance du comportement éco responsable.

⇒ **La thématique sportive-Santé**

- Aborder la coordination, la motricité, la relaxation. Faire découvrir de nouvelles disciplines sportives sur de courtes périodes sans se spécialiser mais pour donner l'envie.

- Prendre en compte les nécessités d'hygiène de vie (alimentation, pratique sportive régulière...) dans un souci de bien être pour promouvoir la santé des enfants, pour lutter contre l'obésité.
- Développer l'engagement citoyen par le Sport

⇒ **La thématique civique**

Apprentissage de la vie en collectivité. Permettre à des enfants d'apprendre, de comprendre et de vivre une expérience collective tout en valorisant l'épanouissement personnel et en intégrant les règles de la vie en collectivité pour « le plaisir d'être et d'agir ensemble ».

⇒ **La thématique manuelle**

L'action d' « agir avec les mains » est une forme d'expression ; On transforme, on assemble, on combine, en colorant ou en laissant son empreinte. L'activité manuelle demeure un temps incontournable des projets pédagogiques. Les objectifs associés y sont essentiels à l'épanouissement des enfants : exprimer ce qui ne peut pas être forcément formulé par le langage verbal, agir sur la matière, aiguïser ses sens, affiner sa motricité, ses perceptions...

L'activité manuelle promeut aussi la relation à l'autre : le partage d'un même espace et d'un même matériel, la coopération, les conseils, l'entraide, les impressions de chacun... L'enfant s'y socialise, en vivant des expériences collectives et il découvre la nécessité des règles d'échanges

L'équipe d'animation, lors de la mise en place de ses activités, peut faire appel à des personnes extérieures à l'Accueil de loisirs, soit parce qu'elles sont reconnues comme compétentes dans une spécificité, soit parce qu'elles possèdent les qualifications nécessaires à la pratique de l'activité.

L'équipe impliquera les familles en les invitant à participer à des sorties, à des soirées thématiques, mais aussi à proposer et organiser des activités selon les compétences de parents volontaires pour partager leurs savoir-faire.

e. Les méthodes d'animation

En adéquation avec les objectifs éducatifs, les enfants sont sollicités afin d'émettre des idées, des propositions, et de participer à la mise en œuvre de projets d'animation, dans le but de devenir acteurs de leurs temps de loisirs, de vacances et de la vie locale en général.

Ainsi, nous leur permettons de faire et d'agir, en favorisant un apprentissage qui leur est propre, en tenant compte : du milieu, du désir de faire et des autres.

Leur permettre d'agir, c'est accepter qu'ils proposent, qu'ils s'engagent, qu'ils se trompent ; C'est être à leurs côtés et les accompagner dans leurs démarches.

Le "désir de faire" naît de l'envie permanente de progresser, l'objectif est donc de mettre en place un environnement suffisamment riche qui suscitera cette envie.

De même, permettre à un jeune d'aller plus loin dans sa démarche d'apprentissage, c'est consentir à ce qu'il prenne des risques et c'est mettre en place une situation qui réduira ces risques en lui laissant la liberté d'agir.

Mais c'est aussi accepter que chacun progresse à son rythme, de laisser le temps aux expériences, aux essais dans les meilleures conditions.

Enfin, il s'agit de mettre tout en œuvre afin de permettre aux enfants de choisir leurs activités dans leur durée et leur contenu...

Différents modes d'intervention seront utilisés :

- **Faire faire / faire jouer** : *l'animateur définit les règles, l'organisation, le fonctionnement.*
L'enfant perçoit l'animateur comme un adulte capable de transmettre des savoirs et des savoir-faire. Il aborde l'activité, dans une logique soumise aux règles définies par les adultes.
L'animateur définit les objectifs de l'activité, les moyens, fixe les règles et l'organise. Il reste le leader du groupe et se doit de mener à bien l'activité, de façon à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés.
Ce mode d'intervention est structurant pour l'enfant, lui permet de sentir que l'animateur s'intéresse à lui.
- **Faire avec / jouer avec** : *l'animateur accompagne les enfants dans la réalisation de leurs projets.*
L'enfant va devenir partenaire de l'adulte et va pouvoir se mesurer à celui-ci, dans une situation d'égalité.
L'animateur est partenaire et peut à ce titre intervenir sur le déroulement, au même titre que l'enfant. Il reste le garant de la continuité de l'activité.
Ce mode permet à l'enfant d'avoir un autre regard sur l'adulte. Il peut comparer ses capacités à celles de l'animateur, sans craindre d'être jugé.
- **Donner à faire / donner à jouer** : *l'animateur ne se contente pas de surveiller les enfants. Il agit sur l'environnement et non sur l'activité.*
L'enfant évolue dans un cadre qui a été prévu à cet effet. Il bénéficie d'un aménagement facilitant, qui lui permet de mener à bien son activité.
L'animateur agit sur l'environnement et non sur le contenu. Il facilite le déroulement de l'activité, afin d'assurer sa continuité. Il résout les difficultés d'ordre matériel et

organisationnel et garanti les limites de sécurité. Son rôle est d'anticiper les demandes et mettre le cadre en place.

Ce mode d'intervention permet à l'enfant de réaliser une activité, quand il le désire, sans être limité par ses propres capacités.

- **Laisser faire / laisser jouer** : *l'animateur permet aux enfants de jouer, de créer, d'inventer une activité de façon « libre », en veillant à la sécurité.*

L'enfant est spontanément en activité, sans qu'il y ait nécessairement un adulte et sans autorisation préalable.

L'attitude de l'animateur est surtout liée à sa capacité à tolérer la spontanéité des enfants et à éviter d'interdire de façon abusive.

Ce mode d'intervention permet à l'enfant d'évoluer selon ses envies, ses besoins, ses humeurs, ses relations, son rythme et son imagination.

Ces modes d'intervention répondent à des situations précises, tenant compte d'un objectif, d'un moment, d'un lieu et d'un public. C'est en les diversifiant, que l'équipe d'animation trouvera l'équilibre qui permettra à l'enfant de se construire et de se développer harmonieusement.

VI. Le public « attentes et besoins »

L'enfant de 3 à 6 ans est en plein stade préopératoire¹ durant lequel la fonction symbolique², l'apparition du dessin, du jeu symbolique, de l'image mentale s'établissent.

L'animateur doit donc favoriser le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant en amenant des activités basées sur les 5 sens, parce qu'entre 3 et 6 ans, **les enfants ont besoin de comprendre le monde.**

Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent d'observer, de toucher, de sentir, de goûter et d'écouter pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel...

De plus, l'enfant à cet âge se **dépense beaucoup et développe sa motricité fine.** C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant.

Pour répondre au **besoin de changement fréquent** de centres d'intérêt, **les activités doivent être courtes et variées, ...**

Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes. Il a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire. Durant cette période, les relations de l'enfant avec le monde sont dominées par « **l'égoïsme** ». L'enfant envisage le monde

¹ Selon les travaux du psychologue suisse Jean Piaget (1896-1980)

² Faculté de créer des images mentales, des concepts, des symboles, qui permettent de se forger un monde imaginaire, de communiquer, de penser de façon abstraite

selon sa propre perspective et prendre en compte le point de vue d'autrui ou partager s'avère pour lui très compliqué. Mais petit à petit sa capacité à vivre en groupe s'accroît et pas à pas, **il assimile les règles de la vie en collectivité.**

L'enfant à cet âge doit être accompagné à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales et affectives.

L'équipe d'animation favorisera donc :

- L'aménagement d'espaces ouverts sécurisants et riches
- La découverte de nombreux supports
- Le passage à l'action

En ce qui concerne **l'enfant de 6 à 8 ans**, le stade des opérations concrètes³ se met en place (jusqu'à 11 ans). L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume... l'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient **la manipulation, la pratique, l'expression** ou la fabrication parce que c'est **en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.**

Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel. Les **activités basées sur le jeu suscite la curiosité** de l'enfant et lui permet de **faire des découvertes tout en s'amusant.** Il a besoin d'ordre, il aime classer. Il se dépense physiquement beaucoup mais se fatigue aussi facilement. Il développe son adresse, son habilité et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation, ...). L'animateur doit ainsi favoriser l'activité physique mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante.

L'enfant a toujours besoin de sécurité mais commence à demander plus d'indépendance par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc l'importance aux activités collectives tout en ne négligeant pas les activités individuelles...

L'enfant devient capable de coopération. La camaraderie se développe. C'est le début des grands jeux collectifs où la variété des activités est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien vivre ensemble. Le sentiment de justice morale et d'autonomie se développent.

L'équipe d'animation favorisera donc :

- La découverte de différents milieux
- Les situations d'exploration et d'aventure
- La maîtrise technique des supports proposés
- Les situations de prise de responsabilité

Pour **l'enfant de 8 à 10 ans** : apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques, possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et de maîtrise de son corps.

L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser... Il s'exprime avec moins de spontanéité et sa créativité est en baisse. Il ressent le besoin d'imaginer, de collectionner et aime la lecture.

L'enfant de 10 à 12 ans rentre dans le stade des opérations formelles (jusqu'à 15 ans) qui permet l'établissement de relations entre la réalité et la possibilité. Dernier stade de la pensée, c'est pour Piaget le moment où l'intelligence acquiert sa pleine maturité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers **s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences**, pour qu'ils soient **actifs dans leur démarche**, qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive. L'évolution physique est rapide. Le décalage entre garçons et filles s'affirme ces dernières entrant en phase pré-pubère. Les garçons ont besoin d'efforts physiques intenses et leurs activités motrices s'orientent vers le sport. L'entente entre les deux sexes leur pose problème bien que chacun porte de l'intérêt à l'autre. L'animateur doit donc prendre en compte les différences entre les filles et les garçons dans les besoins et favoriser les jeux d'équipes mixtes qui les font s'apprivoiser...

L'animateur est meneur du groupe mais favorise les situations de responsabilité par les enfants. Il doit favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion. L'animateur est force de proposition durant les activités mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant **requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité**. Il doit savoir accompagner leur besoin de nouveauté tout en faisant respecter son autorité.

Les jeunes affirment leur personnalité et ont besoin d'indépendance et de se détacher de la sphère familiale car le monde extérieur les attirent et les intéressent d'avantage. **Ils sont tous en quête d'indépendance et les mettre en situation de responsabilisation est pertinent (prise de décisions, choix dans les activités...).**

L'équipe d'animation favorisera donc :

- La compréhension et l'appropriation de son environnement
- La mise en œuvre de défis, de challenges
- Les situations d'autonomie et de prise de responsabilité

L'accueil de loisirs est un lieu de vie en collectivité où l'enfant est reconnu et respecté en tant qu'individu. L'équipe d'animation met en place des activités en conciliant les rythmes et les besoins des enfants. En fonction des effectifs, des activités et afin de répondre aux besoins du public, les enfants sont répartis en deux ou trois groupes : 3 à 6 ans, 6 à 12 ans ou 3 à 6 ans, 6 à 9 ans et 9 à 12 ans.

Le pôle famille et proximité informe les familles et les enfants de 12 ans quant aux animations proposées par la Ville de Troyes en relais des accueils de loisirs.

VII. Hygiène et santé

La fréquentation des accueils de loisirs est subordonnée à la réalisation de l'obligation vaccinale énoncée par le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018.

La fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription doit impérativement être renseignée.

L'administration de médicament par le personnel de l'accueil de loisirs n'est pas autorisée sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Si au cours de la journée, l'enfant développe des signes de pathologie, le directeur en informe le responsable légal et peut être amené à lui demander de venir le chercher. En cas d'urgence, le directeur fait appel aux services de secours.

Les animateurs ne peuvent pas effectuer des gestes de soin d'hygiène et ne peuvent notamment pas assurer le change de couches. La propreté acquise constitue donc un préalable à l'accueil de l'enfant afin de lui garantir un accueil serein et de qualité. (*art.2 règlement intérieur accueils de loisirs*).

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise à la mise en place d'un P.A.I.

Les accueils de loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

VIII. Les moyens

a. L'équipe d'animation

Fonctions de la direction :

- garantie la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre le projet éducatif, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière

- élabore, en concertation d'un projet pédagogique précisant les conditions de mise en œuvre de celui-ci
- a autorité sur l'ensemble des personnels, coordonne l'équipe d'animation, s'assure que le travail des animateurs comporte également un temps de formation, et porte une attention particulière aux animateurs stagiaires
- coordonne les interventions conduites en direction des enfants et des jeunes, et gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, comités d'entreprises, municipalités, familles...)
- rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil
- maintient et encourage les liens avec les familles

Fonctions de l'animateur(trice) : il/elle travaille à la mobilisation des individus au sein des groupes et privilégie la dimension collective dans son action éducative.

Auprès des enfants, il/elle :

- est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants
- connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes)
- est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- sait adapter les activités à l'âge des enfants
- gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- est à l'écoute des enfants

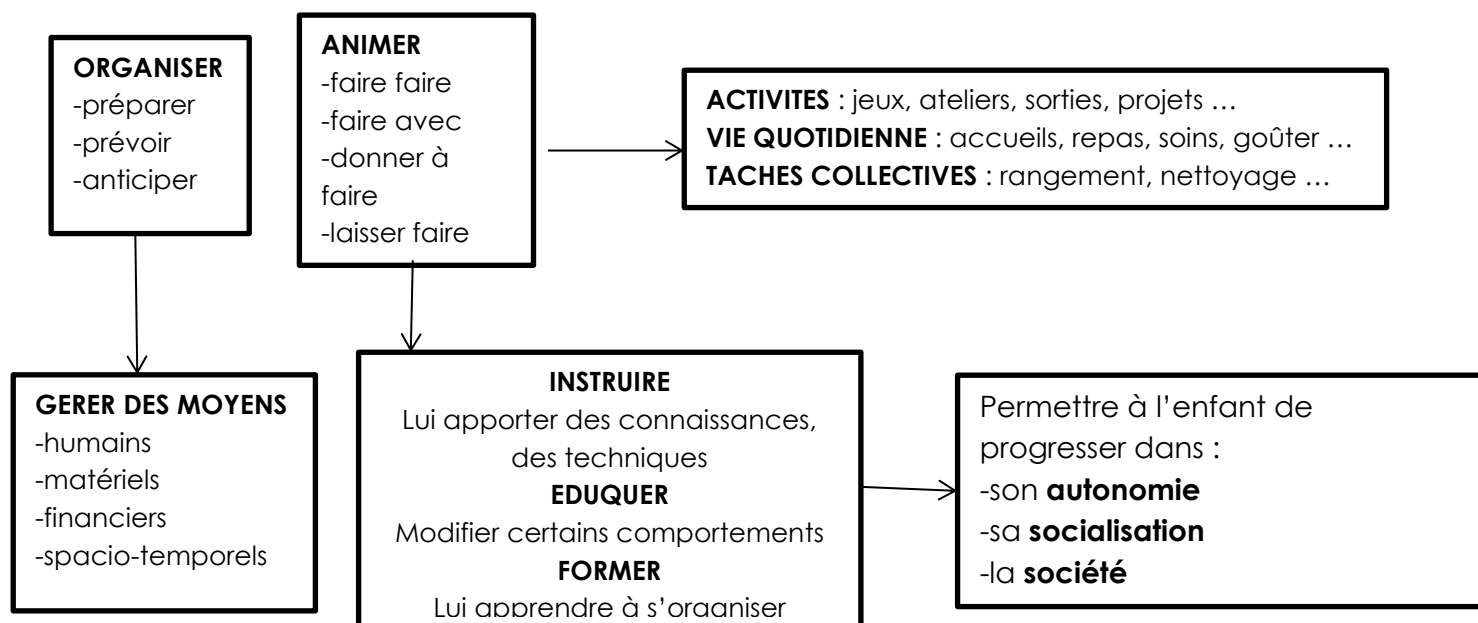
Auprès des parents, il/elle :

- discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant
- sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- est présent et actif aux moments de l'accueil et du départ

Avec ses collègues, il/elle :

- respecte ses collègues
- sait travailler en équipe et écouter l'autre
- participe aux réunions de préparation
- sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action

L'animateur(trice) dans sa structure :



Le savoir-être

L'animateur doit faire preuve d'ouverture, d'imagination, de curiosité. Il doit être cohérent dans ses actes et ses discours. Il doit être en conformité avec les éléments du projet pédagogique et respecter les règles de vie imposées au collectif. Par conséquent, l'animateur devra faire valoir son statut d'adulte, au profit du projet et au service de l'enfant.

Le savoir-faire

Animer, c'est être capable d'agir sur son milieu et sur le monde environnant, par la pratique d'une multitude d'activités. L'animateur devra tenir compte du public (développement et besoins de l'enfant), de ses compétences, en utilisant des moyens adaptés. L'animateur ne sait pas tout faire, mais il cherchera collectivement une réponse aux questions posées.

Le savoir-faire faire

L'animateur entre dans une relation d'aide avec l'enfant de manière à ne pas faire à sa place de façon à conserver un rôle éducatif. Il doit laisser à l'enfant un espace de découverte personnelle. Cette relation d'aide adéquate dans l'activité, suppose pour l'animateur, d'avoir préparé ses interventions.

L'équipe, dans son ensemble, accompagne les enfants en véhiculant de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité... contribuant ainsi au « vivre et à l'agir ensemble ».

Elle connaît et met en œuvre les projets éducatif et pédagogique et est garante du respect des règles établies dans les accueils de loisirs (règlement intérieur, règles de vie ...) comme à l'extérieur (code de la route, code civil ...).

Chacun de ses membres doit garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, favoriser son épanouissement, l'accompagner dans son développement personnel.

Normes d'encadrement :

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 à du CASF.

La Ville de Troyes va au-delà, en préconisant :

-1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

-1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

Un animateur en plus peut être positionné sur chaque Accueil de Loisirs, en fonction des besoins d'accompagnement.

Temps de préparation

Ponctuellement, l'équipe d'animation se réunit afin de préparer un planning d'activités en cohérence avec les projets éducatif et pédagogique.

Des temps d'échanges sont prévus le mercredi matin afin de rappeler les points importants de la journée et les tâches de chacun, celui du soir permet de remonter les informations importantes et de faire le point sur la journée.

En cas de besoin, des réunions peuvent être programmées.

Les réunions sont collectives, permettent de renforcer l'esprit d'équipe et l'entraide. Une communication la plus ouverte possible sera recherchée.

Des fiches d'activités sont distribuées aux animateurs. Elles peuvent être travaillées avec le(la) directeur(trice) afin d'accompagner l'équipe sur le sens à donner aux activités par exemple.

b. Moyens matériels, financiers et partenariats

Les besoins en matériel pédagogique, sportif, d'entretien et de pharmacie sont renouvelés au fur et à mesure. Les différentes sorties sont estimées et planifiées. Tous les trimestres, nous soumettons nos demandes en cohérence avec notre projet pédagogique pour validation à notre hiérarchie.

Les partenaires sont un atout principal de la réussite d'un projet, ils se composent entre autres :

- des familles
- de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- de la Caisse d'Allocations Familiales
- des Services de la Ville de Troyes
- de la Police nationale, Gendarmerie
- de l'Education Nationale
- des intervenants
- des prestataires ...

IX. Evaluations / bilans

Les familles sont invitées, régulièrement, à donner leur avis, grâce à un questionnaire proposé via le portail famille.

L'évaluation des animations

A la fin de chaque journée, les enfants sont invités, de manière anonyme, à évaluer celle-ci grâce à des outils adaptés.

Cette démarche consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action afin entre autres d'aider à la décision. Elles permettent, par exemple, de mieux comprendre les raisons des difficultés ou les facteurs de réussite.

L'évaluation des équipes

Tout au long de l'année, les directeurs(trices) des accueils de loisirs organisent des réunions afin d'exposer aux animateurs(trices) le projet, de concevoir les plannings d'activités, de réfléchir sur des pratiques professionnelles et sur des situations précises, de faire le bilan de nos actions, d'améliorer les conditions d'accueil.

L'évaluation du projet

A la fin de chaque période, nous dressons un bilan à l'aide des observations réalisées par l'équipe d'animation. Ce bilan nous permettra de déterminer si les objectifs fixés au départ ont été atteints et de prévoir la progression à donner aux différents projets.